



Commission économique pour l'Afrique
Centre africain pour le genre et le développement

**ÉGALITE DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES :
QUELS SONT LES RÉSULTATS ET QUE RESTE-IL À FAIRE ?**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Acronymes et abréviations.....	.. ii
Introduction.....	.. 1
Contexte général.....	.. 2
Progrès accomplis et défis à relever pour appliquer la Plate-forme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing en Afrique.....	.. 4
Les femmes et la pauvreté 5
Les femmes et l'économie.....	.. 10
L'éducation et la formation des femmes 11
Les femmes et la santé.....	.. 13
Violence à l'égard des femmes.....	.. 16
Les femmes dans les situations de conflit 18
Les femmes au pouvoir et dans la prise de décisions 20
Droits fondamentaux des femmes.....	.. 21
Les femmes dans les médias.....	.. 22
Les femmes et l'environnement.....	.. 23
La petite fille 24
Le VIH/sida et ses incidences sur la condition féminine 24
Mécanismes institutionnels.....	.. 26
Autres points concernant l'égalité des sexes dans le contexte africain 28
Remise en question des engagements en faveur de l'égalité des sexes.....	.. 28
Le programme des femmes en Afrique au cours de la décennie 29
Défis intersectoriels.....	.. 31
La voie à suivre et le programme d'action.....	.. 32
Mesures clefs pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.....	.. 32
Mesures institutionnelles en faveur d'une réelle intégration de l'égalité des sexes 36
Conclusion 37
Références.....	.. 39

Introduction

Le présent document constitue la contribution de la Commission économique pour l'Afrique aux débats sur les progrès accomplis, les défis qui restaient à relever et les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer l'autonomisation des femmes au cours de la dernière décennie. L'analyse part de la conviction que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont souhaitables et impératives pour parvenir au développement durable. Elle examine ce qui a été fait au cours de la dernière décennie pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer l'autonomisation des femmes. Dans ce document, les experts de la CEA reconnaissent les progrès réalisés, en particulier, dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, mais s'interrogent sur l'efficacité des mesures prises pour atteindre les objectifs souhaitables, à savoir l'égalité des sexes et le renforcement de l'autonomisation des femmes. Ils mettent en lumière quelques bonnes pratiques ainsi que des questions relatives aux femmes non encore résolues et des domaines dans lesquels la situation des femmes s'est dégradée. Ils mettent également l'accent sur les principaux problèmes intersectoriels qu'il convient d'examiner sérieusement pour assurer l'égalité entre les sexes. Enfin, ils soulignent certaines mesures concrètes qu'il faut prendre pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer l'autonomisation des femmes en Afrique. Ces mesures ont été examinées et adoptées à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes qui a eu lieu à Addis-Abeba en octobre 2004.

Le présent document établit un lien également entre l'examen de l'application du Programme d'action de Beijing, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Établir un tel lien entre les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social était l'une des exigences des recommandations portant sur les méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, en application de la résolution 57/270B de juillet 2003 de l'Assemblée générale des Nations Unies.¹ Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale a demandé aux commissions techniques d'assurer l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. C'est pourquoi le document met l'accent sur la mise en œuvre et l'exécution des engagements figurant dans la Plate-forme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing, en les reliant à des questions soulevées à la revue effectuée lors de la CIPD+10 (Conférence internationale sur la population et le développement en soulignant les possibilités d'intégrer des perspectives sexospécifiques dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, l'année 2005 offre une opportunité stratégique, étant donné que l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la CIPD, ainsi que l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire auront lieu au cours de cette période. Ces examens permettent de déterminer s'il y a eu des synergies dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

¹ E/CN.6/2004/2 Conseil économique et social, Commission de la condition de la femme, 48ème session, point 3 de l'ordre du jour provisoire.

Ces dix dernières années, les efforts en vue de promouvoir l'égalité, l'équité entre les sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes en Afrique se sont intensifiés sur plusieurs fronts ouvrant la voie à d'autres avancées. Sur les 53 États Membres africains, 51 ont déjà ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, appelée la Charte des droits fondamentaux des femmes, 17 ont signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et 3 l'ont ratifié. Plusieurs pays ont aligné leur législation nationale sur les dispositions de la Convention. Des efforts sont faits pour intégrer les femmes dans les enquêtes sur la pauvreté menées dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui mettront en évidence la féminisation de la pauvreté et justifieront une analyse plus approfondie des problèmes propres à chaque sexe dans les politiques macroéconomiques et socioéconomiques. La prise en compte de la parité dans la budgétisation de certains pays a déclenché des processus transparents de responsabilisation au plan des dépenses publiques. Les initiatives concernant la budgétisation favorisant l'égalité entre sexe et l'inclusion des activités informelles et non rémunérées des femmes dans les comptes nationaux devront avoir des incidences importantes sur l'allocation des ressources dans le cadre des DSRP et de la réalisation des OMD. En outre, certains pays ont réussi à réduire les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'accès à l'éducation en prenant des mesures concrètes et en adoptant des politiques tenant compte des spécificités de chaque sexe dans le but d'améliorer le taux de scolarisation des filles, de réduire le taux d'abandon scolaire chez les filles et d'améliorer la qualité de l'enseignement qui leur est dispensée.

Toutefois, malgré la mobilisation, les activités de sensibilisation et l'augmentation du nombre de femmes africaines dans les structures décisionnelles aux niveaux régional et national, les gains normatifs ne se sont pas traduits par des changements fondamentaux de la vie de la femme moyenne en Afrique. Les femmes africaines, en particulier celles qui vivent dans les communautés rurales, les bidonvilles et les femmes handicapées sont toujours aux prises avec des problèmes difficiles. Les difficultés d'accès aux moyens de production, notamment la terre, l'eau, l'énergie, le crédit, l'éducation, la formation, la santé, l'emploi salarié et la communication, ont eu pour effet qu'un plus grand nombre de femmes vit aujourd'hui dans la pauvreté absolue et relative qu'il y a dix ans. Les effets cumulés du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, de l'insécurité alimentaire, de la productivité économique insuffisante, du faible niveau d'études et de l'augmentation de la violence sexuelle ont accru la vulnérabilité des femmes africaines qui sont face à des problèmes insurmontables. Elles subissent tout le poids de la pandémie du VIH/sida, soit parce que ce sont elles qui dispensent principalement les soins soit parce que ce sont elles qui sont le plus touchées ou le plus infectées. Même dans les pays où le taux de prévalence global du VIH est faible ou a été réduit, le nombre de femmes infectées continue à augmenter. Les femmes et les filles continuent d'être les victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux, de leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Dans les situations de conflit armé, les femmes et les enfants sont de plus en plus victimes de viols et d'autres formes de violences sexuelles. Les femmes et les filles risquent aujourd'hui encore de mourir à la suite d'un accouchement, une grossesse sur seize en moyenne étant fatale en Afrique subsaharienne.

Dix ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les gouvernements ont reconnu qu'il ne suffisait pas seulement d'adopter des lois et des politiques pour promouvoir sensiblement l'égalité et l'équité des sexes ou le respect des droits fondamentaux des femmes. Les rapports nationaux et sous-régionaux sur l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing des gouvernements et des

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAGED	Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement
BAfD	Banque africaine de développement
ADF	Forum pour le développement de l'Afrique
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
APRM	Mécanisme d'évaluation intra-africaine
ARV	Antirétroviraux
UA	Union africaine
CHGA	Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
OSC	Organisation de la société civile
RDC	République démocratique du Congo
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
MGF	Mutilation génitale féminine
FOWODE	Forum pour les femmes dans la démocratie (Uganda)
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
TIC	Technologies de l'information et des communications
OIG	Organisation intergouvernementale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Toutefois, malgré cette évolution encourageante, de gros problèmes se posent dans tous les domaines. L'évaluation de la situation des femmes en Afrique montre que la plupart des stratégies mises au point n'ont pas été intégralement mises en œuvre et n'ont pas sensiblement changé la vie des femmes, en général. En Afrique, la situation se caractérise toujours par l'aggravation de la pauvreté, le fait que les femmes ont difficilement accès aux moyens de production, qu'elles sont victimes de violations flagrantes de leurs droits sociaux, culturels et économiques, qu'elles n'ont pas accès, comme il convient, aux services sociaux et qu'elles sont généralement marginalisées dans l'économie. Par rapport aux autres régions du monde, l'Afrique continue d'être en retard dans nombre de domaines. La mondialisation a aggravé la marginalisation des femmes en Afrique, en particulier, en ce qui concerne les moyens d'existence durables, le commerce, les droits de propriété et la participation à l'économie mondiale.

La présente section du document examine brièvement les progrès réalisés et les défis à relever pour mettre en œuvre les engagements pris par les gouvernements africains et la communauté internationale en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans chacun des douze domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Dans tous ces domaines, il y a un lien entre les engagements du Programme d'action de Beijing, l'application du Programme d'action de la CIPD et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les informations proviennent d'un grand nombre de parties prenantes, des rapports nationaux d'évaluation décennale, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées des Nations Unies, des consultations des ONG sur l'évaluation décennale, des rapports des cinq réunions sous-régionales d'évaluation décennale tenues dans les pays africains et des débats et conclusions de la septième Conférence africaine sur les femmes, qui a eu lieu en octobre 2004.

Les femmes et la pauvreté

Le fardeau de plus en plus lourd de la pauvreté³, qui pèse sur les femmes, est le premier domaine critique du Programme d'action de Beijing. La réduction de la pauvreté est, également le premier Objectif du Millénaire pour le développement et un important objectif du NEPAD. Il est également établi que la pauvreté est un défi majeur à relever pour atteindre les objectifs de la CIPD.

Progrès accomplis

Ces dix dernières années, tous se sont accordés à reconnaître que le taux de prévalence de la pauvreté était élevé en Afrique et que, pour réduire la pauvreté, il fallait garantir l'égalité des sexes. Pour faire face à la situation critique liée à la pauvreté, de nombreux pays africains ont accordé la priorité à ce domaine critique. Entre 1995 et 2000, sur les 48 pays africains ayant élaboré des plans d'action nationaux en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, 43 d'entre eux avaient inclus la réduction de la pauvreté⁴ dans leurs priorités nationales. Nombre de pays africains mettent en œuvre actuellement des programmes de

³ La pauvreté, c'est la faim. C'est l'absence de toit. C'est être malade et ne pas pouvoir consulter un médecin. C'est ne pas pouvoir aller à l'école et ne pas savoir lire. C'est le chômage, c'est avoir peur de l'avenir et vivre au jour le jour. La pauvreté, c'est perdre un enfant malade parce qu'il a bu de l'eau non potable. La pauvreté, c'est être privé de pouvoir, de représentation, de liberté. Banque mondiale (2004) Poverty Net, Poverty analysis, <http://web.worldbank.org/>

⁴ CEA, 2001, 5 years after Beijing: What Efforts in favour of African Women: Assessing Women and Poverty and the Economic Empowerment of women, p.14

Encadré 2: Initiatives en vue d'intégrer la parité dans la budgétisation en Afrique

À la suite de l'Afrique du Sud qui a mis au point cette méthode, au moins, 14 autres pays d'Afrique subsaharienne ont lancé des initiatives en vue d'intégrer la parité dans le budget. Il s'agit notamment des pays suivants: Botswana, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. La plupart des initiatives marquent une évolution vers des formes de gestion des affaires publiques plus transparentes et participatives. Dans certains pays, les groupes de la société civile et les parlementaires mettent en œuvre conjointement cette initiative... Par exemple, en Ouganda, l'initiative est un partenariat novateur entre le FOWODE (Forum pour les femmes dans la démocratie) et le groupe des femmes parlementaires ; en Tanzanie, le TGNP (Tanzania Gender Networking Program) a lancé cette initiative en 1997 et au Zimbabwe le ZWRCN (Zimbabwe Women's Resource Center) collabore avec la commission parlementaire des finances publiques. Dans d'autres pays, l'initiative est mise en œuvre par les ministères (celui des finances au Mozambique, des questions féminines au Nigéria et de la promotion de la femme au Rwanda), avec l'assistance d'organismes bilatéraux et d'institutions des Nations Unies.

Source: Budlender 2002, UNIFEM 2002,

Défis à relever

Les domaines de progrès examinés ci-dessus montrent que d'autres avancées ont eu lieu dans la conception de stratégies et la mise en place de mécanismes de lutte contre la pauvreté. Toutefois, peu de progrès ont à ce jour été observés et ces stratégies n'auraient guère permis de réduire le fardeau de plus en plus lourd que la pauvreté fait peser sur les femmes. Malgré les mesures prises et annoncées par les gouvernements, l'Afrique continue d'être en retard dans ce domaine qui touche toutes les populations. Par rapport aux autres pays du monde, le niveau de la pauvreté est très élevé sur le continent et a encore augmenté ces dix dernières années. Entre 1990 et 2001, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté n'a cessé de croître, de 82 millions de personnes selon les estimations. Trois cent quarante millions de personnes, soit environ la moitié de la population africaine, vivent avec moins d'un dollar par jour. Seuls 58% de la population ont accès à l'eau potable et le taux moyen d'analphabétisme des plus de 15 ans est de 41%⁸. La figure 1 ci-dessous montre que, même si la proportion de personnes vivant dans la pauvreté a diminué dans certaines régions du monde, elle a augmenté en Afrique subsaharienne.

⁸ The Millennium Development Goals in Africa: Promises and Progress. PNUD et UNICEF, 2002. Rapport établi à la demande des représentants de l'Afrique à la réunion du G-8, www.undp.org/mdg/mdgreportsinafrica

Contexte général

Au cours des dix dernières années, les engagements internationaux pris en ce qui concerne l'égalité, l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ont été réaffirmés lors des conférences et sommets de l'Organisation des Nations Unies et figurent dans des documents stratégiques comme la Plate-forme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration du Millénaire. Lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000, les dirigeants mondiaux sont convenus de mettre en œuvre ces engagements et de fixer des objectifs pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En 2005, l'examen de Beijing+10 coïncide avec l'examen du Programme d'action de la CIPD, après dix d'application, et avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, cinq ans après leur adoption. Les processus d'examen portent sur la responsabilité de la mise en œuvre des engagements et des accords actuels relatifs aux mesures concrètes qu'il convient de prendre pour assurer l'égalité, l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines. Ils permettent également d'évaluer les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'aune des critères élaborés dans le Programme d'action de Beijing et de proposer les mesures à prendre pour intégrer une perspective sexospécifique dans tous les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La décennie suivant l'adoption du Programme d'action de Beijing a été le témoin de nombreux changements sur le continent africain, notamment l'élaboration de déclarations et de mécanismes au niveau régional concernant les femmes et le développement. L'importance accordée à la démocratie et au règlement des conflits, à l'échelle régionale, a favorisé une évolution positive au niveau des pays. La création de l'Union africaine, qui, aux termes de son Acte constitutif, s'engage à mettre en œuvre le principe de l'égalité et de l'équité des sexes, offre d'autres opportunités d'institutionnaliser l'intégration de perspectives sexospécifiques et de faire participer davantage les femmes à la vie politique et à la prise de décisions à l'échelon régional. La Commission de l'Union africaine est composée pour moitié d'hommes et pour moitié de femmes. Le premier Président du Parlement panafricain de l'UA est une femme et, au moins, un des cinq membres nationaux du Parlement est aussi une femme. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique a été adopté en juillet 2003. En 2004, les chefs d'État africains ont adopté une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, qui fixe des normes en ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes africaines que les États devraient respecter. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union devrait également permettre de renforcer les droits fondamentaux des femmes, en particulier, grâce à l'utilisation des indicateurs du développement social prévus dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour suivre les résultats obtenus par les États dans ce domaine.

La nouvelle dynamique d'intégration régionale par le biais des commissions économiques régionales permet d'améliorer la capacité des pays africains de négocier collectivement de nouveaux accords commerciaux internationaux, notamment ceux qui discutés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Si les négociations actuelles sur la suppression des subventions agricoles devaient aboutir, elles contribueront à garantir d'assurer une concurrence loyale pour les produits agricoles africains dont la plus grande partie est produite par les femmes africaines.

du VIH/sida. Le fait que le travail des femmes ne soit pas reconnu se traduit par une absence d'investissements de la part des pouvoirs publics dans les domaines où il y a une concentration de femmes : emplois du secteur informel, agriculture de subsistance, travail domestique résultant de la «procréation», économie des soins ou activités communautaires bénévoles. À cause d'analyses et de diagnostics inadéquates de la pauvreté, les choix de politique qui ne tiennent pas compte des sexes marginalisent davantage les femmes et aggravent leur pauvreté.

Autre obstacle majeur à la réduction de la pauvreté, l'incapacité apparente des gouvernements de traduire effectivement les politiques de promotion féminine en véritables programmes réalisables. De nombreux gouvernements ont indiqué qu'ils avaient incorporé les objectifs du Programme d'action de Beijing et les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'égalité des sexes dans leurs politiques de réduction de la pauvreté et leurs plans de développement au niveau national. Toutefois, des recherches ont montré que, même dans les cas où les questions de la pauvreté liées aux différents sexes ont été soulevées dans les politiques nationales, des programmes tenant compte de ces différences dans le but de trouver une solution étaient rarement définis ou mis en œuvre et la plupart des mesures prises n'abordaient pas les questions concernant la problématique hommes-femmes ni les problèmes diagnostiqués.

Encadré 3: La parité dans les DSRP

L'évaluation des 19 DSRP (dont treize africains) effectuée par le Réseau de réduction de la pauvreté et de gestion économique de la Banque mondiale en 2001 a montré ce qui suit:

- Aucun des pays n'avait pris en considération les questions de parité dans le diagnostic, les mesures à prendre, le suivi dans l'agriculture, la protection sociale, la conduite des affaires politiques, l'infrastructure ou le secteur des services financiers ;
- Les questions de parité ont été mieux intégrées dans les questions liées à la santé, à la nutrition et à la population parce qu'il fallait examiner les questions de santé en matière de procréation, en particulier le rôle de la femme dans la procréation ;
- Dans un quart seulement des DSRP, les questions de parité en ce qui concerne le VIH et le sida ont été abordées ;
- Même si la question de la parité a été abordée dans le diagnostic du secteur de l'éducation, seuls trois DSRP ont fait état des mesures à prendre pour lever les contraintes spécifiques à la parité recensées dans le diagnostic.

Source: www.undp.org/gender/resource/GenderinPRSPs.pdf

La conclusion que l'on peut tirer de l'analyse des réponses que les gouvernements africains ont apportées concernant le fardeau de la pauvreté est qu'ils n'ont pas donné une priorité absolue au droit au développement pour tous (hommes, femmes et enfants). Ils continuent de considérer le droit aux services sociaux, à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à des sources fiables de combustibles comme facultatif et non obligatoire. Ainsi, les femmes doivent négocier et « supplier » pour obtenir ces produits de première nécessité et elles demandent que soit mis en œuvre le Programme d'action de Beijing, comme si le droit au développement était optionnel. À leur tour, les gouvernements prennent leur temps et placent d'autres priorités nationales avant la fourniture de ces services essentiels, d'où la persistance et l'aggravation de la pauvreté.

organisations non gouvernementales (ONG) ont estimé qu'il convenait de combler l'écart entre les engagements et leur mise en œuvre. C'est pourquoi l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing a permis de renouveler les engagements en ce qui concerne l'égalité, l'équité des sexes et l'autonomisation des femmes et de proposer des mesures concrètes pour combler l'écart entre les engagements et leur mise en œuvre.

Progrès accomplis et défis à relever pour appliquer la Plate-forme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing en Afrique

Le Programme d'action de Beijing, adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, reste le modèle pour promouvoir l'égalité entre les sexes et renforcer l'autonomisation des femmes au niveau mondial. La réunion de Beijing+5 a permis de recenser les obstacles qui ont entravé la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing tels que la mondialisation, les difficultés d'accès des femmes à la science et à la technologie, de nouveaux schémas de migration de la main-d'œuvre, des partenariats sans poids entre les gouvernements et la société civile, la pandémie du VIH/sida, l'augmentation de la consommation de drogues et de substances, les catastrophes naturelles et l'évolution des relations et des responsabilités entre hommes et femmes. Les documents publiés à l'issue des principales conférences et sommets internationaux comme le Sommet mondial sur le développement social à Copenhague, la CIPD et l'examen quinquennal de l'exécution de son Programme d'action, le Sommet du Millénaire, l'examen de Rio+10, ont permis de mieux prendre conscience du problème et de relancer les efforts en faveur de l'égalité des sexes et du respect des droits fondamentaux pour tous.

En Afrique, les réunions internationales ont été précédées d'initiatives régionales pour examiner les processus pertinents pour les besoins et les aspirations du continent. L'évaluation décennale a commencé par des évaluations nationales dans chaque pays africain, qui ont enrichi l'évaluation décennale dans les cinq sous-régions africaines, et s'est terminée par l'examen régional africain à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes (octobre 2004). Cette dernière a permis aux parties prenantes de se rencontrer, de discuter et de demander à chacune de tenir les engagements pris lors des conférences de Dakar et de Beijing et des conférences et réunions au sommet internationales qui se sont tenues par la suite.

Les douze domaines critiques recensés pendant la Conférence de Beijing continuent de servir de base à l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. S'agissant de ces domaines critiques, l'Afrique a enregistré des progrès aux niveaux national, sous-régional et régional, en particulier, en élaborant des stratégies et en mettant en place des mécanismes qui permettent d'assurer l'égalité des sexes². La majorité des pays africains ont indiqué qu'ils avaient adopté des plans d'action pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et élaboré des politiques de promotion des femmes. Ils ont fait état de succès obtenus dans des domaines tels que l'amélioration du taux de scolarisation des filles, une meilleure couverture sanitaire, l'organisation de campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre de programmes concernant le respect des droits fondamentaux des femmes, la participation accrue des femmes à l'économie et une meilleure représentation des femmes dans les structures décisionnelles. Certaines stratégies peuvent être citées comme des exemples de bonnes pratiques.

² Les rapports nationaux et les rapports sous-régionaux d'évaluation décennale des cinq sous-régions africaines indiquent des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique.

- La non-reconnaissance des contributions à la macroéconomie provenant du secteur informel, de l'économie des ménages et de l'agriculture de subsistance, domaines dans lesquels sont concentrées les femmes;
- La discrimination entre les sexes dans l'emploi;
- La répartition inégale des activités rémunérées et non rémunérées ;
- La répartition très inéquitable de la richesse.

La proportion de femmes ayant des activités salariées non agricoles est moins importante en Afrique que dans toute autre région du monde¹⁴. C'est l'un des indicateurs de l'égalité entre les sexes des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Encadré 5: Mesures prises par la CEA pour remédier à l'invisibilité des femmes dans l'économie

Pour répondre à la nécessité de bien montrer la place des femmes dans l'économie, la CEA a établi l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). Il s'agit d'un outil qui permettra aux responsables, planificateurs, organismes de suivi, ONG et autres militants de défense des femmes d'évaluer le niveau de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans les domaines social, économique et politique. Cet outil servira également à suivre les progrès réalisés par l'Afrique en ce qui concerne la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres instruments internationaux relatifs à l'égalité entre les sexes.

En outre, pour relever le défi et mettre en évidence la contribution des femmes à l'économie, la CEA élabore actuellement un modèle macroéconomique tenant compte des spécificités de chaque sexe qui permettra aux décideurs d'inclure le rôle de l'économie familiale dans les statistiques nationales et d'évaluer effectivement les incidences des politiques macroéconomiques sur les femmes et les hommes.

L'éducation et la formation des femmes

Partout dans le monde, l'éducation des filles et des femmes est considérée comme une stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes. Il est largement admis qu'une femme instruite se mariera probablement plus tard, espacera ses grossesses, aura moins d'enfants, recherchera des soins médicaux pour elle-même et ses enfants et adoptera de bonnes pratiques d'hygiène dans son foyer¹⁵. Le Programme d'action de Beijing a recensé les inégalités flagrantes en ce qui concerne l'éducation et la formation des femmes. Deux Objectifs du Millénaire pour le développement (objectifs 2 et 3) préconisent l'élimination des inégalités entre les sexes au plan de l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et à tous les niveaux d'ici à 2015. Le Programme d'action de la CIPD met au cœur des politiques et programmes sur la population la réalisation du potentiel des femmes grâce à l'éducation et à la formation¹⁶.

¹⁴ Division de statistique des Nations Unies - Indicateurs du Millénaire, *op cit*

¹⁵ PNUD et UNICEF, 2002, *The Millennium Development Goals in Africa : Promises & Progress*, New York www.undp.org/mdg/mdgreportsinafrica

¹⁶ CEA, mai 2004, *Dixième anniversaire de la CIPD: Rapport régional de revue de l'Afrique*, p.19

réduction de la pauvreté. Tous les pays africains qui avaient élaboré des DSRP en 2001 ont indiqué qu'ils avaient intégré une perspective sexospécifique dans leurs stratégies⁵. Lors de la réunion d'évaluation décennale au niveau de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, les pays qui avaient élaboré un plan de réduction de la pauvreté, ont indiqué qu'ils avaient incorporé les objectifs 1 et 3 des OMD concernant l'allègement de la pauvreté et l'égalité des sexes dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté⁶. Les rapports sur les consultations concernant les besoins spécifiques des deux sexes, tenues dans le cadre de l'élaboration de plans de réduction de la pauvreté et du suivi des activités répondant aux besoins des femmes, fournis par les pays africains, montrent une évolution encourageante en ce qui concerne l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les DSRP⁷.

Au cours de la décennie, certains pays ont obtenu des résultats relativement bons au plan économique, leur permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le Rapport sur la pauvreté dans le monde publié en juin 2002, l'Ouganda est cité en exemple dans ce domaine.

Encadré 1 : Exemple de progrès accomplis dans un pays africain

L'adoption de meilleures politiques économiques et sociales peut faire toute la différence pour progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ouganda :

- Le taux de croissance annuelle du PIB a été, en moyenne, de 6% dans les années 90 ;
- Le taux de croissance annuelle du PIB par habitant a été, en moyenne, de 3,3% ;
- La proportion de pauvres a diminué, passant de 56% en 1992 à 35% à 2000 ;
- Les effectifs de l'enseignement primaire ont augmenté, passant de 2,5 millions en 1995 à 6,7 millions en 2000 ;
- La proportion des dépenses, non compris les salaires, consacrées aux écoles a plus que doublé, passant de 40% à 90% ;
- La proportion d'enfants, qui accusent un retard de croissance, a diminué passant de 51% en 1992 à 40% en 2000 ;
- Les taux de prévalence de la séropositivité ont diminué passant de 30% en 1992 à 8,3% en 2000.

Source: Achieving MDGs in Africa: Progress, Prospects and Policy implications, Rapport sur la pauvreté dans le monde, 2002, Banque africaine de développement, en collaboration avec la Banque mondiale, avec des contributions de la Banque asiatique de développement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, du Fonds monétaire international et de la Banque interaméricaine de développement: p 11

La prise en compte de la parité dans les budgets nationaux est une autre stratégie permettant de promouvoir l'égalité et l'équité des sexes. Nombre de pays africains tiennent compte de la parité dans les budgets nationaux. Ces initiatives obligent les gouvernements à montrer qu'ils portent un intérêt particulier à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes en répartissant équitablement les ressources nationales.

⁵ Banque mondiale 2000, Gender in the PRSPs: A Stocktaking. www.undp.org/resource/gender_in_PRSPs.pdf

⁶ Rapport de la réunion d'évaluation décennale sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en vue de la promotion des femmes. Abuja, 13-15 avril 2004; p...

⁷ World Bank 2001 *op cit* P 11-14

Encadré 6 : Parité dans le nombre d'élèves inscrits et autonomisation

La parité dans le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire n'aboutit pas systématiquement à une autonomisation égale. Même lorsque les jeunes filles entrent à l'école en même nombre que les jeunes garçons, elles sont plus nombreuses à abandonner. Elles sont victimes de harcèlement sexuel. On les dissuade de faire des études en raison de l'inégalité des possibilités d'emploi. Lorsqu'elles obtiennent un emploi, elles se heurtent au « plafond de verre », l'inégalité des promotions et des salaires.

Source : UNIFEM, *Le progrès des femmes dans le monde*, 2002.

Les principaux obstacles empêchant les femmes de progresser dans les domaines de l'éducation et de la formation en Afrique découlent de stéréotypes sexistes tenaces, d'une discrimination répandue et d'attitudes sociales négatives envers l'éducation des filles. Dans les ménages à faible revenu, les filles sont accablées par les tâches ménagères dans une plus grande mesure que les garçons et risquent davantage d'abandonner l'école lorsque la famille connaît des difficultés économiques et/ou sociales. Alors que 61% des illettrés âgés de plus de 15 ans en Afrique subsaharienne sont des femmes²¹, les exigences des rôles multiples des femmes dans le domaine de la procréation leur laissent peu de temps pour l'éducation à l'âge adulte.

On n'accorde pas suffisamment d'attention au lien entre les possibilités d'emploi et la motivation des femmes pour entrer dans les établissements du troisième degré. Les possibilités d'emploi sont moins nombreuses pour les femmes, en particulier en science et en technologie, en raison de pratiques discriminatoires ; les femmes et les filles sont donc moins motivées par des carrières dans ces domaines.

La répartition inégale des ressources éducatives cause également de graves problèmes. Les écoles des quartiers défavorisés se caractérisent par une infrastructure médiocre, des matériels pédagogiques très sommaires et des taux enseignants/élèves très élevés. Comme indiqué dans le rapport d'UNIFEM, si on obtient la parité dans la scolarisation lorsque seulement un quart des enfants vont à l'école, cela ne conduira à l'émancipation de personne. Dans certains pays africains où des taux de scolarisation élevés ont été observés (comme au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe), la qualité de l'éducation a beaucoup souffert. Les taux enseignants/élèves atteignent parfois 70 contre 1 et les élèves des quartiers pauvres étudient en plein air ou dans des salles de classe surpeuplées, et ne disposent que de très peu de livres et de matériel pédagogique inadéquat²².

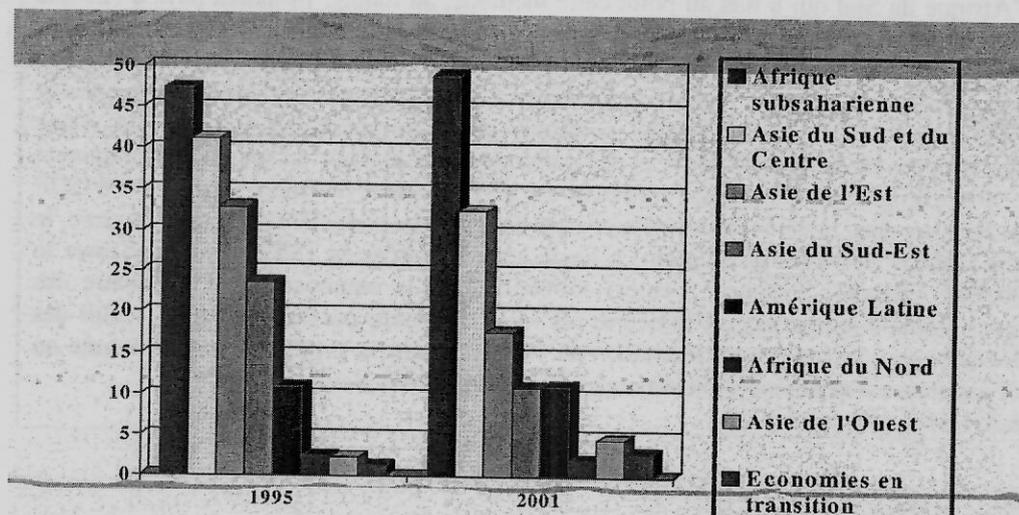
Les femmes et la santé

Le Programme d'action de Beijing a soulevé et analysé des problèmes majeurs concernant la santé des femmes. Nombre de ces questions avaient déjà été abordées dans le cadre de la CIPD qui avait accordé une prééminence sans précédent à la santé et aux droits des femmes en matière de procréation. Les problèmes de santé des femmes sont également le thème des objectifs 4 (mortalité infantile), 5 (mortalité maternelle) et 6 (lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) des OMD.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

Figure 1: Pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar par jour⁹.



Selon un rapport du PNUD/UNICEF sur les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Afrique subsaharienne n'atteindra probablement pas l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015 et sera la seule région du monde où le nombre de personnes pauvres en 2015 sera plus élevé qu'en 1990.¹⁰ Selon les estimations actuelles (compte tenu du taux de croissance économique actuel), l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique risque de ne pas être atteint en 2050.

Bien que l'on commence à admettre que pour assurer l'égalité des sexes en Afrique, il faut éliminer la pauvreté, le nombre de femmes vivant dans la pauvreté continue d'augmenter.¹¹ Les femmes constituent la grande majorité (80%) des pauvres.¹² L'inégalité d'accès et de contrôle concernant les moyens de production, les services sociaux tels que la santé et l'éducation, la répartition inégale des activités rémunérées et non rémunérées ainsi que l'aide insuffisante apportée aux activités productives des femmes et à l'entrepreneuriat féminin sont les principales causes de l'augmentation généralisée du nombre de femmes vivant dans la pauvreté. La majorité des femmes africaines vivent dans les zones rurales et pratiquent essentiellement l'agriculture de subsistance. Elles sont chargées de produire et de préparer la nourriture du ménage, de prendre soin des enfants, des personnes âgées, des infirmes et des malades et d'assurer toute une série de services communautaires bénévoles. Toutes ces contributions ne sont pas prises en compte ni comptabilisées dans les statistiques nationales. Des femmes pauvres sont chefs de famille dans nombre de ménages et devront accueillir probablement des enfants orphelins dont le nombre a augmenté de façon exponentielle à cause

⁹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de statistique, 2003, site Internet: <http://millenniumindicators.un.org>

¹⁰ PNUD et UNICEF 2002, The Millennium Development Goals in Africa: Promises & Progress, New York, www.undp.org/mdg/mdgreportsinafrica op cit, p 3

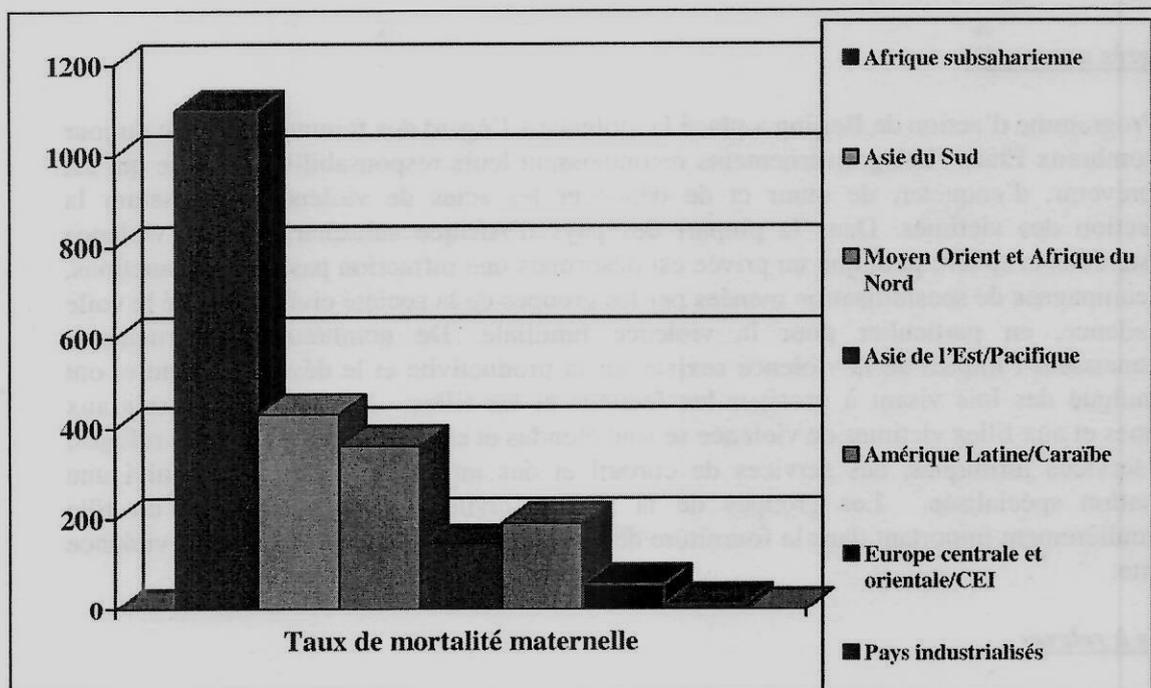
¹¹ UNECA (2003) Policy analysis and advocacy for Gender mainstreaming in national poverty reduction strategies, note de synthèse du CAGED.

¹² Le rapport d'évaluation décennale en Afrique australe montre que dans cette sous-région plus de 75% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont des femmes.

systemes logistiques efficaces demeurent insuffisantes. Le suivi des progrès dans l'atteinte des objectifs et des cibles définis est retardé par le manque de données appropriées²⁵.

La mortalité maternelle est devenue une préoccupation majeure dans les pays en développement. Le cinquième objectif du Millénaire pour le développement porte sur ce domaine critique. L'Organisation mondiale de la santé a estimé en 2002 que plus d'un demi-million de femmes dans le monde entier mourraient chaque année des suites de complications pendant la grossesse ou l'accouchement. La quasi-totalité de ces décès (99%) se produisent dans les pays en développement et 50% en Afrique subsaharienne où le risque de décès à l'accouchement peut atteindre un sur six dans certains pays²⁶. Par exemple, aux États-Unis, le risque de décès pendant l'accouchement est de 1 sur 2 500 et de 1 sur 29 800 en Suède, mais en Sierra Leone, au Libéria et au Nigéria, le risque est de 1 sur 6 alors qu'en Angola, au Malawi et au Niger, il est de 1 sur 7²⁷.

Figure 2 : Taux de mortalité maternelle selon les régions du monde en 2002



Note : Le taux de mortalité maternelle est le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Pour l'UNICEF, ce niveau «inacceptable» de décès maternels est dû à l'accès insuffisant à des soins obstétriques de base. Beaucoup de femmes en Afrique accouchent seules ou sans personnel qualifié. La CIPD+10 et les OMD ont tous deux identifié la proportion de naissances en présence de personnel formé et qualifié comme un indicateur critique pour évaluer la qualité des services maternels et les progrès accomplis par rapport à l'objectif fondamental de réduction de la mortalité maternelle. En 1995, l'OMS a estimé que

²⁵ CEA, *Dixième anniversaire de la CIPD: Rapport régional de revue de l'Afrique*, août 2004, page 61.

²⁶ UNICEF, base de données: www.childinfo.org.

²⁷ UNICEF, base de données: www.childinfo.org.

Les femmes et l'économie

Pour réduire la pauvreté en Afrique, il importe que les femmes participent à la vie économique. Les inégalités flagrantes entre les sexes en ce qui concerne la répartition des revenus et des ressources, la répartition des activités rémunérées et non rémunérées ainsi que la non prise en compte de la contribution des ménages et de l'économie des soins dans la macroéconomie sont quelques unes des raisons qui expliquent la marginalisation des femmes. La plupart de ces questions peuvent être traitées si l'on élimine la faim et la pauvreté.

Progrès accomplis

Au cours des dix dernières années, des mesures ont été prises pour accroître la participation des femmes à la vie économique en Afrique, telles que l'adoption de textes législatifs pour aligner les politiques du travail sur les normes internationales, la création de mécanismes de microcrédits et l'extension des programmes d'alphabétisation fonctionnelle¹³. La participation des femmes à la création d'entreprises a été encouragée dans le cadre de nombreuses initiatives comme la mobilisation de ressources pour de petites et moyennes entreprises, le renforcement des capacités des participants de maîtriser les techniques de gestion et la création de mécanismes de financement dont les couches les plus pauvres de la société, en particulier les femmes rurales, peuvent bénéficier. L'une de ces initiatives est l'Enterprise Development Facility (Mécanisme de développement des entreprises).

Encadré 4: L'Enterprise Development Facility (Mécanisme de développement des entreprises) aide les femmes entrepreneurs en Afrique

L'Enterprise Development Facility est une initiative impulsée par la technologie visant à traiter les contraintes que rencontrent les femmes africaines dans la petite entreprise des secteurs formel et informel pour leur permettre de bénéficier d'une formation aux technologies de l'information et leur offrir des débouchés commerciaux. Le projet, conjointement lancé en 1998 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fait donner suite aux recommandations du Forum Afrique-Asie sur le renforcement de l'autonomisation des femmes, qui a eu lieu à Bangkok en juillet 1997.

Des progrès ont été également accomplis dans le domaine de l'accès des femmes à la terre et à la propriété. Des pays comme le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont obtenu des résultats remarquables en introduisant des dispositions selon lesquelles le consentement des époux est exigé pour les questions concernant les biens matrimoniaux. Certains pays qui avaient lancé de vastes programmes de réformes foncières ont pris des décisions qui attribuent aux femmes des quotas dans la répartition des terres.

Défis à relever

Les principaux problèmes qui empêchent d'assurer l'égalité des sexes dans les pays africains sont:

- L'absence de parité dans les politiques macroéconomiques;
- L'impossibilité pour les femmes d'influer sur ces politiques;

¹³ CEA, 2001, 5 Years After Beijing: What Efforts in Favour of African Women: Assessing Women and Education; Assessing Women and health, Addis-Abeba.

Encadré 7 : Exemples de l'ampleur de la violence à l'égard des femmes en Afrique

En République démocratique du Congo, les associations de femmes ont enregistré 5 000 cas de viols, soit une moyenne de 40 par jour, dans la zone d'Uvira depuis octobre 2002 (ONU, 2003).

Au Rwanda, entre 250 000 et 500 000 femmes, soit environ 20% de la population féminine, ont été violées pendant le génocide de 1994 (Rapport de la Croix rouge internationale, 2002).

En Sierra Leone, 94% des ménages déplacés interrogés avaient été victimes d'agressions sexuelles (viol, torture ou esclavage sexuel) (Médecins pour les droits de l'homme, 2002).

Malgré une législation contre certaines pratiques culturelles, les femmes en Afrique continuent d'être vulnérables face à des pratiques et coutumes culturelles dangereuses comme les mutilations génitales féminines et le lévirat (héritage de la veuve), qui les exposent aux risques du VIH et du sida. Bien que des lois aient été promulguées dans certains pays pour protéger les femmes contre la violence sexiste, leur mise en œuvre ne suit pas les politiques et la rhétorique, et les mesures prises sont loin d'être adéquates. Dans la plupart des pays, les ONG et les groupes de la société civile fournissent la plupart des programmes et des services d'appui aux survivantes. La capacité d'évaluer l'impact des mesures prises est limitée. Dans la plupart des pays, les responsables de l'application des lois ont des attitudes qui conduisent au mauvais traitement de victimes qui se risquent à signaler des incidents de violence à l'égard des femmes et des filles.

Seuls quelques pays ont promulgué une législation concernant spécifiquement la violence domestique. Même lorsque de telles lois existent, leur mise en œuvre est rendue difficile par le comportement des responsables de l'application des lois et par l'attitude de la société qui renforce une culture de tolérance et de silence. Dans de nombreux cas, des conditions économiques difficiles empêchent les femmes vulnérables sur le plan économique de mettre un terme à des relations abusives. Les femmes victimes de sévices sexuels sont plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles (IST) et au VIH.

Les stratégies d'élimination de la violence sexiste doivent relever les défis suivants : des comportements culturels qui renforcent la subordination des femmes et l'absence de programmes traitant les causes fondamentales de la violence à l'égard des femmes. Il existe très peu de programmes globaux visant à changer les attitudes de domination des hommes et à mobiliser les hommes dans la lutte pour l'égalité des sexes. Des attitudes socioculturelles qui encouragent le silence, en particulier au sujet de la violence domestique, entravent la collecte de données exactes sur l'ampleur du problème. En conséquence, les stratégies de prévention sont encore fragmentées et passives, et n'ont pas reçu les ressources suffisantes.

Dans la plupart des pays d'Afrique, les principaux dirigeants et décideurs gardent le silence à propos des questions de violence contre les femmes. Ils évitent de discuter de ces problèmes ou d'analyser leur ampleur. Le plaidoyer concernant la violence sexiste est principalement du ressort des ONG et des groupes de la société civile.

La traite des femmes et des enfants, en expansion rapide, est l'un des domaines les plus violents du crime organisé. Les femmes et les filles sont de plus en plus victimes de trafic à

Progrès accomplis

Au cours des dix dernières années, les gouvernements africains ont accordé un rang de priorité élevé à la parité entre les sexes en ce qui concerne l'accès, en particulier, à l'enseignement primaire. En Afrique subsaharienne, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté de plus de 40% alors que les effectifs des filles ont augmenté encore plus rapidement que ceux des garçons¹⁷. Certains pays comme l'Afrique du Sud, le Cap-vert, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Togo sont sur le point d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous¹⁸. D'autres pays ont adopté des textes législatifs sanctionnant le harcèlement sexuel à l'école et décidé de mesures d'incitation telles que la réduction des frais de scolarité, la gratuité des transports, de la cantine et de l'uniforme pour les filles qui continuent à fréquenter l'école. Dans certains pays, le matériel pédagogique empreint de préjugés sexistes a été supprimé des programmes scolaires, les mères adolescentes ont été autorisées à poursuivre leurs études et des systèmes de quota ainsi que des mesures en faveur des filles ont été adoptées pour permettre à un plus grand nombre d'entre elles d'accéder à l'enseignement supérieur. Des programmes encourageant les filles à embrasser des carrières scientifiques et techniques ont été également mis en œuvre dans certains pays.

L'écart entre le nombre de filles et de garçons inscrits à l'école a nettement diminué réduit, en particulier, dans l'enseignement primaire. Dans des pays comme l'Algérie, le Botswana, le Cap-vert, l'Égypte, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Lesotho, Maurice, la Namibie, l'Ouganda et le Sénégal, le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire est égal ou supérieur à celui des garçons¹⁹. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au niveau national, régional et international ont activement participé à la promotion de la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, en menant des recherches et en finançant les programmes visant à réduire davantage le taux d'abandon des filles. Le Forum des éducatrices africaines (FEA) est un exemple d'organisation qui soutient l'éducation des femmes et des filles.

Défis à relever

Bien que le domaine de l'éducation soit celui où les progrès sont les plus visibles, il reste encore des défis majeurs à relever. Les trois quarts des 104 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés dans le monde entier se trouvent en Afrique subsaharienne et 57% d'entre eux sont des filles²⁰.

¹⁷ UNESCO 2003, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003/2004

¹⁸ UNESCO, 2004, Genre et éducation pour tous : le pari de l'égalité: Rapport de synthèse, BAD 2002, *op cit*; Norwegian Council for Africa, 2003, www.afriKa.no/Detailed

¹⁹ CEA, 2001, 5 years after Beijing: What Efforts in favour of African Women : Assessing Women's Education and Training; ONU, 2004, Africa Renewal Online, www.un.org/ecosocdev/

²⁰ UNESCO, 2004, *op.cit.*

africaines pour la paix et le développement par l'OUA et la CEA. Le principal objectif du Comité était de faire entendre la voix et les préoccupations des femmes dans les négociations de paix et le règlement des conflits.

Encadré 8 : Initiatives de règlement des conflits menées par des femmes

Les activités du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix en Afrique de l'Ouest, les initiatives de règlement du conflit entre femmes éthiopiennes et érythréennes, les activités de consolidation de la paix menées par des femmes en Afrique du Sud, au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et en Somalie sont des exemples remarquables de femmes assumant un rôle actif dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

On reconnaît de plus en plus que les questions de règlement de conflit et de consolidation de la paix doivent être abordées sous différents angles mais de façon intégrée. Les ministres de la condition féminine réunis lors de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba en octobre 2004 ont décidé à cet égard que des mesures devaient être prises pour accroître la prise de conscience au niveau mondial du problème de la prolifération des petites armes et de l'existence d'un commerce des armes prospère en Afrique. Ils ont proposé qu'un dialogue pour la paix en Afrique soit organisé pendant la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, dont l'objectif est de réunir les femmes d'Afrique et les femmes des pays développés du Nord pour mettre au point une campagne de pression en vue notamment de la limitation des ventes des armes à feu et de l'interdiction du déversement d'armes à feu dans les pays africains par les industries d'armement, dont la plupart se trouvent dans les pays développés du Nord³³.

Défis à relever

Au cours des dix dernières années, on estime que plus de 5 millions d'Africains sont morts dans des guerres et des conflits armés. Un plus grand nombre encore sont devenus réfugiés ou déplacés. La nature des conflits est passée de conflits inter-États à conflits intérieurs, et de nombreux habitants ont été profondément traumatisés, ce qui se traduit par des sociétés violentes où les principales victimes sont les femmes et les enfants. Les crimes contre les femmes ne sont pratiquement jamais signalés et restent impunis. Les guerres et les conflits font aussi que les populations sont plus vulnérables au VIH/sida, elles ont accru le nombre de veuves et d'orphelins et exacerbé la féminisation de la pauvreté. La prise des civils comme cibles, en particulier les femmes et les enfants, et le recrutement d'enfants soldats ont eu des effets négatifs sur la promotion de l'égalité des sexes. Par ailleurs, les mines terrestres et la prolifération illicite des petites armes, ainsi qu'un commerce des armes florissant, sont une

³³ *The New Internationalist* Vol. 367 de mai 2004 constate que les pays les plus puissants du monde sont aussi les plus grands fournisseurs et exportateurs d'armes à feu. La Chine, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie représentent 88% des exportations mondiales d'armes et au cours des quatre dernières années, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont obtenu davantage de revenus des exportations d'armes vers l'Afrique qu'ils n'en ont consacré à l'aide au développement. www.newint.org/issue367/facts

Progrès accomplis

Au cours des dix dernières années, un nombre important de pays africains ont accordé une plus grande priorité à la santé des femmes. Cela s'est traduit par une plus grande attention consacrée à la santé des femmes en matière de procréation, la promotion de l'allaitement, la création d'installations pour le traitement des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, et la sensibilisation des hommes à leurs responsabilités en matière de planification familiale. La Conférence d'examen décennal de la CIPD a constaté que 95% des 43 pays qui avaient répondu à l'enquête de la CEA visaient désormais les hommes pour prévenir les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles²³. De nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, le Ghana, le Libéria, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad et le Zimbabwe, ont des services subventionnés de planification familiale intégrés dans les soins de santé primaires, des soins de santé préventive abordables, en particulier pour les populations rurales, et une formation pour les prestataires de soins de santé au niveau communautaire comme les agents sanitaires dans les villages et les accoucheuses traditionnelles²⁴.

Défis à relever

Les principaux défis à relever en matière de santé des femmes découlent de la répartition inégale des services de santé, en particulier dans les zones rurales. En Afrique rurale (où habite la majorité de la population), les ressources humaines sont insuffisantes et l'infrastructure inadaptée. En Afrique australe, les difficultés de la prestation de services médicaux ont été considérablement aggravées par la pandémie du VIH/sida qui a causé une augmentation du nombre de personnes ayant besoin de soins tout en réduisant les ressources humaines. Pendant la réunion sous-régionale d'examen décennal, tous les pays d'Afrique australe ont indiqué que les conditions sanitaires s'étaient détériorées en conséquence de la pandémie.

L'inégalité des sexes en matière de santé en Afrique se voit dans la sévère malnutrition dont souffrent les femmes et les filles, ainsi que dans les taux élevés de fertilité, de mortalité infantile et de mortalité maternelle. Dans les pays en situation de conflit armé ou d'instabilité politique, les systèmes de santé ont été très perturbés et les dépenses pour les services sociaux sont inférieures aux dépenses militaires. La santé des femmes et des filles, qui sont souvent les principales victimes des conflits, est gravement menacée.

L'un des principaux problèmes de la santé des femmes en Afrique est l'absence de structures d'appui qui permettraient aux femmes d'exercer leurs droits en matière de procréation. Le rapport publié à l'occasion du dixième anniversaire du Programme d'action de la CIPD a observé :

L'accès aux soins de santé est généralement limité dans la plupart des États de l'Afrique subsaharienne et il l'est davantage encore pour les soins de santé en matière de reproduction. Dans les services de planification familiale et d'autres soins de santé en matière de reproduction, il y a aussi de nombreux besoins non satisfaits, mais les ressources consacrées aux produits de la santé en matière de reproduction et à la mise en place de

²³ CEA, Dixième anniversaire de la CIPD: Rapport régional de revue de l'Afrique, août 2004.

²⁴ Ibid, encadré 2.3 : Meilleures pratiques dans les domaines des droits et de la santé en matière de reproduction depuis la CIPD+5, page 45.

procureur général de l'État. En Afrique du Sud, 42,9% de tous les ministres du gouvernement sont des femmes³⁵.

Encadré 9 : Systèmes électoraux et proportions des femmes au parlement

Au début de 2005, la proportion de femmes au parlement avait atteint ou dépassé 30% dans 14 pays du monde. Trois d'entre eux se trouvent en Afrique (Afrique du Sud, Mozambique et Rwanda). Tous ces pays utilisent des systèmes électoraux faisant intervenir la représentation proportionnelle, ne serait-ce que partiellement. Dans huit pays, les principaux partis politiques ont fixé des quotas pour les candidates, mais seule l'Argentine a promulgué une loi exigeant que tous les partis politiques incluent un pourcentage de femmes sur leurs listes de candidats.

Défis à relever

Bien qu'il y ait eu une augmentation dans le nombre des femmes dans les organes législatifs, ces dernières sont encore généralement sous-représentées dans toutes les structures du pouvoir et de la prise de décisions. Elles sont soumises à des attitudes culturelles qui ne reconnaissent pas le droit des femmes à diriger. Bien que des politiques visant à promouvoir la parité dans les nominations à des postes décisionnels existent dans certains pays, leur mise en œuvre ne suit pas. Même lorsque les femmes sont nommées à des postes de responsabilité, elles sont souvent à la tête de ministères traditionnellement « féminins » comme la santé, l'éducation, les services sociaux, la condition féminine, et les ressources humaines au lieu de domaines traditionnellement « masculins » comme les sciences et la technologie, la justice, la défense, les finances et le commerce extérieur.

S'agissant de la participation des femmes au pouvoir et à la prise de décisions, la question est aussi de savoir si l'augmentation du nombre de femmes à des postes de prise de décisions a conduit à des politiques et des programmes de développement tenant davantage compte des sexospécificités. Bien que ce soit une question de justice sociale que les femmes puissent prendre la place qui leur revient dans les structures de prise de décisions, la difficulté est de veiller à ce que les hommes et les femmes qui occupent des postes de pouvoir et de prise de décisions accordent la priorité à la nécessité de politiques et de programmes sexospécifiques et utilisent leur position pour faire de l'égalité des sexes dans le développement une réalité.

Droits fondamentaux des femmes

Progrès accomplis

La promotion des droits fondamentaux des femmes a progressé en Afrique. Des mesures ont été prises dans de nombreux pays pour supprimer les lois discriminatoires à l'égard des femmes et formuler des constitutions permettant aux femmes de faire respecter leurs droits fondamentaux. De nombreux pays ont pris des dispositions juridiques en vue de l'égalité des droits des époux dans le mariage, l'égalité des droits des femmes et des hommes en matière d'héritage, une législation du travail soucieuse des différences entre les sexes et l'égalité des personnes devant la loi. Les organisations de la société civile ont permis aux femmes de mieux prendre conscience de leurs droits. En mai 2004, 51 des 53 pays d'Afrique avaient

³⁵ Secrétariat de la SADC, Gender Unit, 2004.

seulement 47% des accouchements en Afrique subsaharienne avaient eu lieu en présence de personnel qualifié par rapport à une moyenne de 77% en Europe et de 99% en Amérique du Nord. D'après le FNUAP, la grossesse pendant l'adolescence contribue sensiblement aux risques de décès. Environ 50% des femmes en Afrique, attendent leur premier enfant vers l'âge de 19 ans²⁸. Cela augmente leur risque de mortalité maternelle. Pour chaque femme qui décède, trente autres souffrent de blessures, d'infections ou d'incapacités pendant la grossesse ou l'accouchement²⁹. Le total cumulatif des femmes affectées a été estimé à 300 millions, soit environ le tiers des femmes adultes dans le monde en développement³⁰.

Pour lutter contre le problème de la mortalité maternelle, il est nécessaire de le considérer comme un problème de droit de l'homme. Il est lié à tous les autres domaines de préoccupation du Programme d'action de Beijing comme la pauvreté des femmes, le manque d'accès aux ressources et de contrôle sur ces dernières, la mauvaise nutrition et le non-respect des droits fondamentaux de la personne.

Violence à l'égard des femmes

Progrès accomplis

Le Programme d'action de Beijing a placé la violence à l'égard des femmes à l'ordre du jour de nombreux États. Les gouvernements reconnaissent leurs responsabilités pour ce qui est de prévenir, d'enquêter, de punir et de dénoncer les actes de violence et d'assurer la protection des victimes. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la violence sexiste dans la sphère publique ou privée est désormais une infraction passible de sanctions. Les campagnes de sensibilisation menées par les groupes de la société civile ont levé le voile du silence, en particulier pour la violence familiale. De nombreux gouvernements reconnaissent l'impact de la violence sexiste sur la productivité et le développement et ont promulgué des lois visant à protéger les femmes et les filles. Les services fournis aux femmes et aux filles victimes de violence se sont étendus et englobent désormais des refuges, des services juridiques, des services de conseil et des unités de police ayant suivi une formation spécialisée. Les groupes de la société civile continuent à jouer un rôle particulièrement important dans la fourniture de services d'appui aux victimes de la violence sexiste.

Défis à relever

La violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique est en augmentation. Des formes plus violentes, comme le « femmicide », les attaques à l'acide, les viols et meurtres rituels, les viols collectifs, les enlèvements, les mariages précoces forcés, l'esclavage sexuel militaire, le viol comme arme de guerre, la traite des femmes et des filles et le mauvais traitement des veuves, sont devenus monnaie courante.

²⁸ FNUAP, 2003, Campagne pour éliminer les fistules, www.endfistula.org/index.htm.

²⁹ OMS/FNUAP/UNICEF, Ibid.

³⁰ OMS/FNUAP/UNICEF, Ibid.

Défis à relever

Les principaux problèmes qui empêchent les femmes de tirer parti des aspects positifs des médias sont liés au manque d'accès et de contrôle sur les ressources comme les TIC, l'analphabétisme et le faible niveau de développement de l'infrastructure des communications en Afrique. Il n'y a que 18 lignes de téléphone principales pour 1 000 habitants en Afrique contre 146 dans le monde et 567 dans les pays à revenu élevé. Les attitudes culturelles qui confèrent aux femmes des positions subordonnées dans la prise de décisions se retrouvent dans les médias. Les femmes continuent à occuper des postes inférieurs dans les structures de prise de décisions des médias. Les attitudes patriarcales et le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail sont encore de graves entraves à l'égalité des sexes dans les médias. Le manque général de reconnaissance des droits fondamentaux de tous les êtres humains conduit à l'absence dans les médias de la voix des pauvres, des minorités religieuses et culturelles et des groupes désavantagés, en particulier les femmes.

Les femmes et l'environnement

Progrès accomplis

On reconnaît de plus en plus le lien entre la protection de l'environnement, l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Dans certains pays, les femmes participent à des programmes de protection et de gestion de l'environnement et les communautés rurales génèrent des revenus très nécessaires à partir de projets environnementaux qui utilisent les connaissances et les pratiques autochtones tout en répondant aux besoins concrets des femmes et des hommes. On reconnaît la nécessité d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions en matière de protection et de gestion de l'environnement et des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes aux compétences techniques et aux ressources ont été lancées dans plusieurs pays.

Défis à relever

La faible participation des femmes à la prise de décisions, leur accès limité aux compétences et aux ressources techniques et des politiques environnementales ne tenant pas compte de l'égalité des sexes ne favorisent pas l'égalité des sexes en matière de protection et de gestion de l'environnement. Dans les communautés rurales en particulier, les femmes sont constamment en interaction directe avec l'environnement puisque ce sont elles qui collectent l'eau et le bois de chauffe et pratiquent les cultures vivrières. Il est donc inévitable que ce soit elles qui participent avant tout aux programmes de protection de l'environnement, à la planification, à la mise en œuvre et aux décisions sur la gestion durable de l'environnement. Cependant, bien que les femmes aient des connaissances locales pouvant être exploitées pour la gestion de l'environnement, leur rôle subalterne, en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la planification des projets, restreint l'accès à ces connaissances et, par conséquent, leur utilisation.

l'intérieur d'un pays ou à travers les frontières, ce qui représente une des violations les plus destructrices de leurs droits fondamentaux. Pendant ce processus, les femmes sont victimes de violence sexiste, humiliées, connaissent des traumatismes psychologiques et physiques, et sont particulièrement vulnérables au VIH/sida. Le déni des droits à la liberté, du droit de ne pas être soumis à la violence et à la torture, du droit à la santé et à des soins, à l'éducation et à l'emploi, à un foyer et à une famille est la principale caractéristique de la traite des personnes. Ce trafic a été décrit comme une forme moderne d'esclavage³¹. Les femmes et les filles victimes de trafic en arrivent à se livrer à la prostitution sous la contrainte et à d'autres formes de commercialisation du sexe, au mariage forcé et au travail forcé.

Des pays comme le Ghana et le Nigéria ont pris des mesures (des mesures préventives comme l'émancipation économique, l'éducation pour la subsistance et la capacité d'adaptation, le renforcement des moyens pour des migrations sûres, la sensibilisation et la formation, ainsi que des procédures spéciales de prévention du trafic, des mesures d'appui aux victimes et des mesures juridiques)³² pour s'attaquer aux causes fondamentales et aux conséquences de la traite des femmes et des filles. L'efficacité de ces mesures est toutefois atténuée du fait de la nature criminelle de la traite des personnes. Les activités sont occultées et leurs auteurs comme leurs victimes préféreraient qu'elles restent ignorées du public.

Les problèmes liés à la violence sexiste sont abordés dans le Programme d'action de la CIPD en ce qui concerne la santé et les droits en matière de procréation, mais pas dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les femmes dans les situations de conflit

Progrès accomplis

En Afrique, on est très conscient des destructions causées par les conflits armés et de leurs effets négatifs en particulier sur les femmes qui sont victimes de sévices, souvent dans l'impunité. Les travaux des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda ont attiré l'attention sur les violations des droits de l'homme associées à la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés. La reconnaissance dans les statuts de la Cour pénale internationale du viol, de l'esclavage sexuel, de la prostitution forcée, de la grossesse forcée et de la stérilisation forcée comme crime de guerre lorsqu'ils sont commis dans des situations de conflits armés et comme crime contre l'humanité dans certaines circonstances est une étape historique dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés. On reconnaît également que les femmes et les hommes sont touchés par les guerres et les urgences humanitaires de façon différente et que ces différences doivent être prises en compte dans la conception et l'exécution de stratégies d'intervention.

Les dix dernières années ont vu de nombreuses initiatives et de bonnes pratiques de règlement de conflits et de consolidation de la paix en Afrique. Les femmes ont fait énormément pression pour avoir une place dans les initiatives de paix. Les groupes de femmes africaines et les autres parties prenantes dans le domaine du règlement des conflits et de la consolidation de la paix se sont félicités de la création en 1998 du Comité de femmes

³¹ Groupe d'experts sur le trafic des femmes et des petites filles, 18-22 novembre 2002, Glen Cove, État de New York.

³² Groupe d'experts sur le trafic des femmes et des petites filles, 18-22 novembre 2002, Glen Cove, État de New York.

et d'autres parties prenantes. Personne ne nie désormais au niveau politique sur l'ensemble du continent la menace que fait peser le VIH et le sida, ainsi que des maladies comme le paludisme et la tuberculose. Chaque pays a mis en place une commission nationale de lutte contre le sida. Certains pays ont réussi à faire baisser les taux d'infection alors que quelques autres sont parvenus à les maintenir à un niveau bas. Plusieurs pays africains ont approuvé les codes et déclarations sur la non-discrimination à l'égard des personnes vivant avec le sida. Une plus grande attention est accordée aux liens qui existent entre la pandémie du VIH/sida et le développement durable.

Un domaine dans lequel l'Afrique a obtenu de piètres résultats, au cours des dix dernières années, est celui de la lutte contre le VIH et le sida. Les effets du VIH et du sida ont mis à néant l'essentiel des résultats obtenus dans plusieurs domaines du développement. La pandémie du sida a causé des souffrances épouvantables à un grand nombre de personnes, en particulier en Afrique subsaharienne, où elle continue de menacer davantage de personnes encore. Selon ONUSIDA, 70% des adultes et 80 % des enfants vivant avec le VIH dans le monde se trouvent en Afrique. Le continent a enterré les trois-quarts de la bonne vingtaine de millions de personnes mortes à cause du sida dans le monde entier. Les données de ONUSIDA montrent qu'en 2001, près de 2,3 millions de personnes sont mortes de maladies liées au VIH en Afrique subsaharienne³⁶.

Le taux d'infection des femmes est celui qui augmente le plus rapidement. ONUSIDA, oeuvrant de concert avec le FNUAP et l'UNIFEM sur les effets que le VIH et le sida produisent chez les hommes et les femmes, a noté que ces dernières années, le taux d'infection s'est accéléré plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Les chiffres de ONUSIDA montrent qu'en Afrique subsaharienne, les femmes représentent 57 % des personnes vivant avec le VIH et que plus de 60 % de l'ensemble des jeunes vivant avec le VIH sont des femmes³⁷. Les trois institutions en ont conclu que, si les inégalités entre hommes et femmes n'étaient pas aussi marquées, si les femmes pouvaient mieux surveiller leur santé en matière de reproduction et de sexualité, si elles pouvaient avoir plus facilement accès aux ressources et aux possibilités économiques et si davantage d'hommes étaient disposés à assumer leur responsabilité en matière de prévention de la transmission du VIH, la pandémie ne serait pas aussi dévastatrice qu'elle ne l'est actuellement³⁸.

Si les taux d'infection sont actuellement en baisse dans certains pays comme l'Ouganda (8 %), ils augmentent en revanche en Afrique australe. Le Botswana passe pour le pays ayant le taux d'infection le plus élevé au monde (35, 8 %) et ses voisins, notamment le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, ne sont pas loin derrière. Le VIH et la pandémie du sida représentent un défi majeur dans la sous-région de l'Afrique australe, où 54 % des décès liés au VIH et au sida touchent les femmes et les filles et où les filles sont infectées à un bien plus jeune âge que les garçons³⁹.

La pandémie du VIH/sida a aggravé la situation déjà précaire des femmes en Afrique. Elle ne touche pas les femmes de la même manière que les hommes : pour elles, le taux d'infection augmente de même que les soins qu'elles sont supposées prodiguer aux autres malades. Les femmes contrôlent moins bien leur sexualité en raison de la pauvreté et de leur situation dans

³⁶ Kuadey K, 2004, "The politics of AIDS Drugs in Africa", Articles et documents sur le sida, les médicaments et les soins en Afrique www.aidsandafrika.com

³⁷ ONUSIDA, Rapport sur l'épidémie mondiale de sida, juillet 2004.

³⁸ Gender, HIV and Human Rights: A Training Manual, UNAIDS, UNFPA and UNIFEM, 2002

³⁹ Jackson H, 2002, AIDS: Africa n Crisis, SAFAIDS, Harare, p. 10 à 15.

menace considérable, une menace pour la sécurité humaine, et ont tué et mutilé des milliers de personnes. Des dépenses militaires excessives ont détourné les ressources du développement socioéconomique, nécessaires à l'instauration de l'égalité des sexes.

La sous-représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la réconciliation et la reconstruction après un conflit a conduit à des programmes qui ignorent les problèmes des femmes et aggravent les inégalités entre les sexes. Bien qu'il arrive que des femmes jouent des rôles de médiation pendant des situations de conflit, les décisions relatives à l'entrée en guerre sont toujours prises par des dirigeants de sexe masculin et les missions de paix sont dominées par les hommes alors que les femmes sont absentes des tables de négociations ou restent en marge.

Les femmes au pouvoir et dans la prise de décisions

Le Programme d'action de Beijing considère l'égalité des sexes dans la gouvernance comme une question de droit de l'homme et un impératif démocratique. Il ne peut y avoir de démocratie sans égalité des sexes. L'un des indicateurs de l'égalité des sexes dans les Objectifs du Millénaire est la proportion de femmes au parlement. Bien que ce soit un indicateur important, il ne s'agit que de l'une des conditions qu'il faut remplir pour avoir une réelle égalité des sexes dans la gouvernance.

Progrès accomplis

L'attachement à la bonne gouvernance est devenu l'une des grandes caractéristiques des dix dernières années. En Afrique, on a constaté des tendances positives dans ce domaine, par exemple, la consolidation de la démocratie en Afrique du Sud après l'apartheid, le nombre croissant de pays dans lesquels des élections démocratiques se sont déroulées dans le calme et la création de mécanismes d'obligation redditionnelle comme le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La bonne gouvernance est l'un des piliers du NEPAD et l'égalité des sexes l'un des principaux éléments constitutifs d'une démocratie. La CEA a accueilli, en parallèle à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes, le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV) sur le thème «Gouvernance pour une Afrique en marche». La gouvernance a été choisie comme thème principal en raison de son rôle essentiel dans la transformation des économies de l'Afrique.

La proportion des femmes dans les organes représentatifs de prise de décisions est l'un des aspects de la gouvernance pour lequel on a observé une évolution positive en Afrique au cours des dix dernières années. Dans certains pays d'Afrique, la proportion des femmes au parlement a considérablement augmenté, dépassant même les objectifs fixés dans le Programme d'action de Beijing. Parmi ces pays, on peut citer le Rwanda (48,8%), l'Afrique du Sud (32,8%), le Mozambique (30%), les Seychelles (29,4%), la Namibie (26,4%) et l'Ouganda (24,7%)³⁴. Des femmes ont également été élues et nommées à des postes importants de prise de décisions comme Vice-Président (Gambie et Zimbabwe), Premier ministre (Mozambique), ministre, ambassadeur, président ou vice-président du Parlement et

³⁴ Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux au 31 août 2004, www.ipu.org/wmn-f/classif.htm

Avec l'assistance de la CEA et de l'UNIFEM, la CEDEAO a également réorganisé sa politique régionale en matière d'égalité des sexes, en réformant la Direction du genre et en mettant davantage en évidence les sexospécificités dans le plan stratégique actuel qui a été approuvé à une réunion des parties prenantes tenue en septembre 2003⁴¹. En juillet 2004, les ministres en charge de la condition féminine/ des questions hommes-femmes dans les pays de la CEDEAO se sont également réunis pour créer un mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la politique de la CEDEAO en matière d'égalité des sexes.

Un certain nombre de décisions prises au niveau régional par l'Union africaine ont relancé les efforts tendant à instaurer l'égalité des sexes dans la région. L'importance accordée au développement tenant compte de l'équilibre entre hommes et femmes et aux droits de l'homme, dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, a créé des conditions propices à la défense de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de l'Union. La décision de l'Organisation d'instaurer la parité hommes-femmes parmi les Commissaires et la récente Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, assortie d'une procédure de notification du suivi de sa mise en oeuvre par tous les États membres, constituent des tournants importants sur la voie de la promotion de l'égalité des sexes sur le continent.

Le rôle joué par les ONG dans l'élaboration et l'adoption de politiques et programmes tenant compte de l'égalité des sexes est un bon exemple de campagne de sensibilisation menée par les femmes en Afrique. De même, les activités des ONG concernant l'élaboration et l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la femme en Afrique constituent une bonne pratique. Fruit de la campagne de sensibilisation menée par le mouvement des femmes en Afrique, le Protocole, auquel des changements importants ont été apportés, est un triomphe pour les pays africains, qui sont parvenus à produire un instrument sur les droits de l'homme, véritablement africain, qui mentionne certains droits de la femme auxquels aucun autre instrument international n'avait accordé la même importance et qui constitue pour les femmes en Afrique une base de revendication de leurs droits sociaux, économiques et culturels. S'il reste encore à le ratifier et l'appliquer, l'adoption du protocole est en elle-même un pas important.

Des programmes de l'Union africaine comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ou la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique offrent également des possibilités de sensibilisation à l'égalité des sexes en Afrique. Le NEPAD repose sur la détermination des Africains de se sortir, et de sortir le continent du malaise du sous-développement et de l'exclusion, à un moment où le monde se globalise. L'idée du NEPAD est fondée sur la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes. Le document est unanime sur le fait que l'égalité des sexes est indispensable pour éradiquer la pauvreté et assurer le développement durable et le NEPAD devra en tenir compte si le mécanisme veut atteindre ses objectifs.

⁴¹ Secrétariat du Commonwealth, novembre 2003, *Building on Achievements: Report of the Secretary-General on the Implementation of the 1995 Commonwealth Plan of Action on Gender and Development and its Update (2000-2005)*, p.15.

ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La mobilisation se poursuit en faveur de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention qui permet aux associations de femmes de présenter des plaintes au Comité de la Convention et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. En janvier 2005, 33 pays avaient signé le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique et cinq pays (Comores, Lesotho, Libye, Namibie et Rwanda) l'avaient ratifié.

Défis à relever

En Afrique, la notion d'égalité des personnes n'est pas encore largement acceptée. La discrimination sexiste existe dans de nombreux domaines, comme les pratiques religieuses et culturelles, la participation au pouvoir et la prise de décisions, l'accès à la santé et à l'éducation, la structure de l'emploi et la répartition de la richesse. La discrimination en fonction de la race, de la classe sociale, de la religion, de l'ethnie ou d'autres facteurs aggrave encore les disparités entre hommes et femmes. Les droits des femmes risquent particulièrement d'être bafoués dans les situations de conflit armé.

Bien que l'objectif de ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soit presque atteint en Afrique, plusieurs pays ont formulé des réserves qui touchent au cœur même de la Convention et la mise en œuvre est très en retard par rapport à la ratification. Des législations discriminatoires et des pratiques traditionnelles et coutumières dangereuses existent toujours. Il y a des disparités considérables entre la promulgation et l'application de la législation, ce qui perpétue les inégalités entre hommes et femmes. Dans de nombreux pays, l'accès des femmes à la justice est limité par leur manque de connaissances juridiques, l'absence de ressources, des restrictions culturelles et les préjugés sexistes des responsables.

Le domaine des droits fondamentaux des femmes en Afrique présente encore de nombreux défis. Bien que des lois aient été promulguées en faveur de l'égalité des sexes, dans la plupart des systèmes patriarcaux africains, les femmes continuent à être considérées comme les subordonnés des hommes. Même dans les pays où une législation progressiste existe, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire prennent souvent des décisions qui sont discriminatoires à l'égard des femmes.

Les femmes dans les médias

Progrès accomplis

Les réseaux de femmes dans les médias aux niveaux national, sous-régional et régional ont montré l'effet nuisible sur les femmes des reportages sexistes et des représentations négatives. L'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) a permis à un nombre croissant de femmes de participer et de partager leurs connaissances grâce aux médias. Certains pays ont des stratégies nationales de sensibilisation aux problèmes de parité pour les journalistes des médias (Maurice, Ouganda et Tanzanie), alors que d'autres ont consacré des politiques nationales sur les TIC à la promotion des femmes et aux questions de parité (Burkina Faso, Égypte, Mali, Namibie, Ouganda, Tanzanie et Tunisie). Des associations médiatiques de femmes ont créé des stations de radio et des journaux traitant plus particulièrement des problèmes des femmes (Ouganda, Tunisie et Zambie).

Encadré 10 : Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation

Pour donner suite aux recommandations du Plan d'action africain visant à renforcer la capacité des mécanismes de suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au niveau national, le Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) a élaboré en 2001 un programme de suivi et d'évaluation pour aider les pays à suivre, évaluer et accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action africaine dans sept domaines. Son principal objectif est de doter les pays africains de moyens leur permettant d'évaluer avec précision les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, dans les domaines ciblés. Le programme devait aussi faciliter les préparatifs régionaux de l'examen décennal en 2004 et 2005. Les quelque 18 pays qui ont participé au programme ont produit des rapports d'évaluation très instructifs, comportant des indicateurs de résultats plus précis. Pour y donner suite, le CAGED a élaboré un outil permettant d'évaluer l'incidence, sur la condition des femmes, de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les sept domaines en question.

Le manque de capacités de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des plans découlant du Programme d'action de Beijing et des politiques nationales en matière d'égalité des sexes demeure un défi majeur pour les mécanismes nationaux de promotion de la femme en Afrique. La plupart des mécanismes institutionnels des pays n'ont pas les moyens de suivre et d'évaluer les résultats économiques dans tous les secteurs, n'ont pas la capacité de surveiller et d'évaluer les résultats de tous les autres ministères, départements et entreprises du secteur paraétatique et se heurtent à l'absence de volonté politique de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines. Il n'y a pas non plus de concertation entre coordonnateurs, au sein des ministères, pour les questions concernant l'égalité des sexes. Les tâches de ces coordonnateurs ne sont pas toujours clairement définies et ne sont pas jugées essentielles. Parfois, ces personnes n'ont pas les compétences d'analyse nécessaires en matière de sexes et n'occupent pas des postes de niveau suffisamment élevé pour superviser les activités des ministères et départements. Il y a également le problème crucial de l'absence de mécanismes nationaux de coordination du programme relatif à l'égalité des sexes et de mécanismes de responsabilisation concernant les personnes chargées de veiller à la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les secteurs du développement.

La question de la responsabilisation pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action africaine est importante. L'absence de mesures effectives relatives à la responsabilisation amène les gouvernements et les mécanismes nationaux chargés de l'intégration de l'égalité des sexes à être moins vigilants dans l'application des promesses et engagements de Beijing et d'autres instruments internationaux et régionaux. L'autre enjeu est de renforcer la capacité du mouvement des femmes et d'autres structures pouvant exiger que des comptes soient rendus aux niveaux national, régional et international.

Autres points concernant l'égalité des sexes dans le contexte africain

Remise en question des engagements en faveur de l'égalité des sexes

En examinant les questions de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme en Afrique, il est nécessaire de s'interroger sur l'engagement pris par les pouvoirs publics de tenir compte de l'égalité des sexes dans l'ensemble de leurs politiques, plans et programmes de développement. Les résultats des essais avec l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) dans 12 pays africains montrent que, bien

La petite fille

Progrès accomplis

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la priorité accordée à l'éducation des filles, en particulier au niveau primaire, le renforcement de la protection juridique des filles et l'amélioration de leur accès aux services de soins de santé. Dans de nombreux pays, on note des améliorations au plan du taux de scolarisation des filles et de leur maintien à l'école, des cadres scolaires tenant compte de la parité des sexes et d'une participation plus assidue des filles aux cours scientifiques. On prête attention aux pratiques traditionnelles nuisibles aux filles, à la traite des êtres humains, aux sévices sexuels et à l'exploitation des filles. Les droits de l'enfant sont largement reconnus et l'on est de plus en plus conscient de la nécessité de protéger les droits des filles, qui sont souvent bafoués.

Défis à relever

Il y a toujours de gros problèmes à résoudre pour que la petite fille puisse jouir de ses droits. À la septième Conférence régionale africaine sur les femmes (octobre 2004), certains de ces problèmes ont été identifiés :

- a) Cadres scolaires défavorables et présentant des risques, où la scolarisation des filles est faible, le harcèlement sexuel réel et constant ; il y a très peu de femmes enseignantes et de modèles à suivre et les hommes enseignants ne sont pas conscients de ce qu'est le harcèlement sexuel ; il n'y a pas de service d'orientation pour les victimes de harcèlement et la généralisation des sévices sexuels et des viols se traduit par des grossesses des adolescentes et des avortements sans assistance médicale ;
- b) Effets disproportionnés du VIH et de la pandémie du sida sur la petite fille en raison de sa vulnérabilité aux services sexuels et aux pratiques traditionnelles dangereuses comme les mutilations génitales ;
- c) Travail des enfants et fardeau des responsabilités domestiques : la petite fille est souvent exploitée comme aide ménagère et de nombreuses petites filles orphelines à cause du sida sont obligées d'abandonner leurs études pour s'occuper d'autres enfants ;
- d) Absence de véritables programmes concernant les petites filles soldats et les filles dans des situations de conflit : elles sont généralement exclues des programmes de démobilisation. Les politiques et programmes de réinsertion ne tiennent pas compte de l'incidence des abus sexuels subis par les filles pendant les conflits. Les filles handicapées, qui sont encore plus vulnérables, sont souvent marginalisées, démunies et/ou abandonnées ;
- e) Le petit nombre de programmes qui concernent les petites filles soldats ne les associent pas à la conception et à la planification, ni leur donne l'autonomisation nécessaire pour résoudre les problèmes ;
- f) Grossesses précoces qui empêchent les filles de poursuivre des études. Les besoins des adolescentes dans le domaine de la santé en matière de reproduction ne sont pas suffisamment pris en compte et il n'y a pas de protection sociale et juridique contre l'exploitation et les abus sexuels.

Le VIH/sida et ses incidences sur la condition féminine

Les populations sont de plus en plus sensibilisées au VIH et au sida en Afrique, grâce aux campagnes menées par les pouvoirs publics, les parlements, le secteur public, la société civile

le cadre traditionnel du mariage, ce qui ne fait qu'accroître leur vulnérabilité à l'infection par le VIH. Dans de nombreux pays, la réduction des dépenses de santé publique et la privatisation des services médicaux ont des incidences négatives sur l'accès des femmes au traitement et aux soins.

En raison de rapports de forces déséquilibrés entre les sexes, la plupart des femmes n'ont pas les moyens de négocier une sexualité à moindre risque, surtout dans le cadre du mariage. Dans certains pays, les hommes usent de violences sexuelles sur les jeunes filles et les infectent par le VIH, pensant à tort que des rapports sexuels avec de jeunes vierges les débarrasseront de l'infection. Les jeunes filles sont infectées dans des proportions beaucoup plus importantes que les garçons du même âge. Selon ONUSIDA, les filles représentent plus de 64 % des jeunes infectés dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans et courent trois fois plus de risques d'être infectées que les garçons du même âge⁴⁰.

Mécanismes institutionnels

Progrès accomplis

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la création des mécanismes institutionnels de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action africaine. Tous les pays africains ont mis en place divers types de mécanismes nationaux pour la promotion de la femme : ministères, commissions, divisions, départements, conseils, forums, etc. Dans de nombreux pays, ces structures ont été renforcées par la nomination, dans tous les ministères, de coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité des sexes et par la désignation, au sein des organes législatifs, de comités chargés des questions relatives à l'égalité des sexes. Les mécanismes institutionnels nationaux ont été renforcés par des politiques sexospécifiques et des plans nationaux pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Les rapports établis par les cinq sous-régions à l'occasion de l'examen décennal du Programme d'action montrent que la majorité absolue des pays disposent de politiques sexospécifiques qui sont intégrées dans les plans nationaux de développement. Les organisations de la société civile se sont également organisées en réseaux, coalitions, forums et groupes de pressions des femmes pour renforcer le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Les initiatives prises au niveau sous-régional pour relever le défi de la parité en Afrique sont des exemples remarquables des efforts intergouvernementaux qui ont été déployés pour promouvoir un développement qui tienne compte de l'égalité entre les sexes. Plusieurs décisions et actions collectives de groupements sous-régionaux comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ou la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) traduisent la volonté d'œuvrer pour un développement prenant en compte l'équilibre entre hommes et femmes. La Déclaration de la SADC sur l'égalité des sexes et le développement est un exemple de politiques adoptées pour promouvoir l'égalité des sexes en Afrique australe. Cette sous-région a également mis en place un cadre institutionnel en vue du suivi de la mise en oeuvre de la déclaration en question dans la région, sous la forme d'un conseil des ministres de la SADC chargés des questions de l'égalité entre les sexes ou de la condition féminine.

⁴⁰ Campagne mondiale 2004 contre le SIDA : femmes, filles, VIH et sida, aperçu stratégique et note explicative, www.unaids.org

qu'ayant des politiques sur l'égalité des sexes et des plans de mise en oeuvre, aucun pays n'a obtenu une note élevée en ce qui concerne les ressources allouées à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Les tendances sont similaires pour ce qui est des lois censées protéger les femmes contre la violence, ainsi que des politiques et plans visant à supprimer les pratiques culturelles qui constituent une discrimination à l'égard des femmes. En général, les ressources allouées aux mesures concrètes permettant de garantir l'égalité des sexes ne proviennent pas des principales ressources fiscales de l'État, les pouvoirs publics faisant surtout appel à des partenaires extérieurs, ce qui a des incidences sur la durabilité de ces mesures.

De plus, il n'y a pas de mesures de responsabilisation efficaces, de mécanismes de surveillance ou de programmes de sensibilisation à l'égalité des sexes. Il y a très peu de modèles à imiter et de défenseurs de l'égalité des sexes parmi les dirigeants.

Le programme des femmes en Afrique au cours de la décennie

Au début de la décennie passée, le programme d'autonomisation de la femme était considéré comme relevant uniquement de la responsabilité des femmes. Si le Programme d'action de Beijing a inscrit les questions relatives à l'égalité des sexes au programme des gouvernements, la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes, ainsi que la réalisation de l'égalité hommes-femmes ont été perçues, en revanche comme étant du ressort de mécanismes chargés de ces questions. La sensibilisation à l'égalité des sexes était considérée comme étant la responsabilité des ONG de femmes et de mouvements féministes. D'autres parties prenantes comme le secteur privé ne considéraient pas qu'il était de leur responsabilité de défendre la cause des femmes. Cependant, la perception de l'égalité des sexes a évolué progressivement grâce à la campagne de sensibilisation du mouvement des femmes. Dans certains pays, des réseaux regroupant des hommes ont été mis en place pour défendre l'égalité des sexes.

En Afrique, le mouvement des femmes a connu, au cours des dix dernières années, des hauts et des bas liés à des divers problèmes. Le patriarcat (système social fondé sur la croyance en la supériorité de l'homme sur la femme et qui donne aux hommes des droits sur le corps de la femme, les droits en matière de reproduction et son travail) a constitué l'un des principaux obstacles au mouvement des femmes. Beaucoup d'aspects relatifs aux droits de la femme qui sont soulevés par le mouvement des femmes en Afrique sont souvent décriés comme étant « non africains » et contre « notre » culture. Les tentatives déployées par le mouvement pour être cohérent se heurtent souvent à des dissensions dans ses propres rangs, provoquées de l'extérieur, qui mettent en avant les différences et occultent les similitudes. Par exemple, le mouvement féministe et les ONG sont souvent divisés en ce qui concerne les courants politiques, le mouvement s'alignant généralement sur l'opposition, alors que dans la quasi-totalité des partis politiques, les femmes n'occupent pas de postes de décision et font l'objet d'une discrimination lors de la sélection des candidats à de hauts postes de responsabilité politique.

Malgré ces défis et obstacles, le mouvement des femmes en Afrique a fait des percées considérables. Les femmes se sont mobilisées pour exprimer leurs préoccupations aux plus hauts niveaux. La campagne menée pour l'adoption du Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, le plaidoyer pour la politique de parité des sexes dans la sélection des commissaires de l'Union africaine et l'action collective pour la participation des femmes à la résolution des conflits sont des exemples d'action collective réussie. Cependant, le

mouvement avait tendance à se préoccuper de tel ou tel problème et à agir de manière ponctuelle et son élan a été freiné par sa dépendance à l'égard du financement des donateurs.

L'enjeu est de revoir les stratégies utilisées, de s'orienter vers des programmes qui élargissent les partenariats, d'établir des alliances avec une plus grande variété de parties prenantes et de s'attaquer aux questions générales des droits de l'homme, de la démocratie, de la responsabilité et de la transparence pour tous.

Les enjeux de la mise en corrélation de Beijing + 10, des Objectifs du Millénaire pour le développement, de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus d'autres sommets et conférences

Même si les gouvernements ont accepté l'idée d'établir un lien entre la mise en oeuvre et le suivi des promesses et engagements qu'ils ont pris lors de grandes conférences des Nations Unies, comme la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ou le Sommet du Millénaire, il a été quelque peu difficile de traduire l'idée dans la pratique. Le fait de lier l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et l'examen quinquennal de la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement a été présenté comme une occasion de prendre en compte la parité des sexes dans tous les Objectifs du Millénaire pour le développement et de faire mieux comprendre les relations entre l'ensemble de ces objectifs et les questions de parité des sexes qui avaient été omises, comme les droits en matière de reproduction, la violence sexiste ou les droits des travailleurs.

Malgré cet optimisme, les gouvernements n'ont pas rendu compte de la manière dont ils ont créé des synergies entre ces divers examens importants, dont deux ont trait à la parité des sexes et aux femmes. Dans le questionnaire concernant l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, bien que l'on demande aux gouvernements d'indiquer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire dans le cadre de la présentation générale des résultats accomplis en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme, la plupart d'entre eux n'ont donné de précisions que sur les objectifs 2 et 3 (rubrique « éducation »), 5 (mortalité maternelle dans la rubrique « santé ») et 6 (VIH et sida). Ils n'ont pas montré comment les autres Objectifs du Millénaire pour le développement étaient liés aux domaines critiques figurant dans le Programme d'action de Beijing et ils n'ont pas insisté non plus sur la nécessité d'intégrer les préoccupations des femmes dans l'ensemble des Objectifs du Millénaire.

Autre enjeu important : la tendance à hiérarchiser les textes issus des grandes conférences et des sommets organisés par les Nations Unies. Il est évident que la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing a bénéficié de ressources et d'appuis bilatéraux et multilatéraux moindres que celle des Objectifs du Millénaire pour le développement.

S'il y a des avantages évidents à lier les processus d'examen des textes issus des grandes conférences, peu sont ceux qui s'efforcent à créer des liens. Les rapports d'examen sous-régional et régional des ONG montrent à l'évidence que les ONG de femmes et les groupes de la société civile n'ont pas créé de dynamique ou de mécanisme pour l'examen quinquennal des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont à peine évoqué la nécessité d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et n'ont pas tenté de lier les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing à l'ensemble des

Objectifs du Millénaire. La pénurie de ressources, ainsi que des choix stratégiques, pourraient expliquer que les groupes de la société civile n'aient pas songé à établir ces liens.

Si l'on regarde de plus près le processus d'examen décennal en Afrique et même au niveau mondial, on note une tendance à la marginalisation du processus de mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. En Afrique, un grand nombre de femmes ont pris part au processus, que ce soit au niveau sous-régional ou régional. Les ministères de la condition féminine/ des questions hommes-femmes ont dirigé la plupart des délégations nationales. Les ONG de femmes étaient les principales participantes de la société civile. Le processus n'a pas bénéficié d'une réflexion appropriée des autres ministères sur les problèmes qu'ils ont rencontrés pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans leurs politiques et programmes, ainsi que pour la réalisation des objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing. Les femmes s'adressaient pratiquement à elles-mêmes. Très peu d'hommes étaient présents et ceux qui l'étaient ont même été félicités pour leur participation. Il est probable qu'il en sera de même à la quarante-neuvième session du Comité «Femmes et développement».

Pour éviter cette marginalisation des questions relatives à l'égalité des sexes, il faudrait que l'examen de ces questions ne soit pas perçu comme relevant de la seule responsabilité de femmes mais comme une partie intégrante du débat sur la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale. C'est alors seulement que l'examen de la mise en oeuvre des textes issus des grandes conférences et des sommets organisés par les Nations Unies commencera à tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et des préoccupations qui ont été soulevées à la Conférence de Beijing, ainsi que des questions nouvelles.

Défis intersectoriels

Les défis intersectoriels que pose l'égalité des sexes en Afrique sont d'ordre politique, culturel/moral, économique et technique. Certains des principaux défis évoqués lors de l'examen décennal organisé en octobre 2004 à Addis-Abeba étaient :

- a) La nécessité d'une volonté et d'un engagement politiques manifestes pour transformer les déclarations et politiques relatives à l'égalité des sexes en mesures concrètes visant à parvenir à cette égalité. Il faudrait pour ce faire dans ce dessein, l'expertise de personnes (femmes et hommes) capables et engagées aux niveaux les plus élevés du pouvoir et de la prise de décisions.
- b) La nécessité de respecter les principes démocratiques, reconnaissant ainsi que les hommes et les femmes peuvent prendre part à la prise de décisions et contribuer au développement durable sur un pied d'égalité.
- c) La nécessité de réunir la société civile - femmes et hommes - pour que la question de l'égalité des sexes reste au centre des préoccupations internationales, en exerçant des pressions sur les dirigeants et les responsables pour qu'ils honorent leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes.
- d) La nécessité de redynamiser le mouvement des femmes et d'encadrer les jeunes sur le plan du militantisme pour changer les attitudes sexistes et les stéréotypes, afin que les femmes, les hommes, les garçons et les filles acceptent et appliquent le principe selon lequel tous les êtres humains naissent « égaux en dignité et en droits ».

- e) La nécessité de s'engager en faveur du développement de l'Afrique, de sorte que le droit au développement ne soit plus considéré comme étant facultatif. Il est nécessaire que les gouvernements africains accordent la priorité à ce droit, en rendant obligatoire et en mettant au premier rang des priorités de développement la fourniture de services comme l'éducation, la santé, le logement, l'eau potable et les routes.

La voie à suivre et le programme d'action

Les mesures ci-après, visant à accélérer davantage la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique dans les années à venir, ont été discutées et adoptées à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes qui a eu lieu en octobre 2004 à Addis-Abeba.

Mesures clefs pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing

Économie

Il est impératif de prendre d'urgence des mesures pour renforcer, chez les macroéconomistes et dans toutes les institutions, les capacités d'analyse des sexospécificités, afin de redéfinir les concepts, les approches et la méthodologie qui sont à la base de la production et de la collecte des données. Il s'agira notamment d'élaborer des moyens et instruments techniques permettant de promouvoir davantage la prise en compte du travail non rémunéré des femmes dans les systèmes de comptabilité nationale. Il est nécessaire d'intégrer l'analyse des sexospécificités dans les économies et de faire participer les experts de ce domaine à la formulation des politiques macroéconomiques, de sorte que les politiques économiques appuient les activités des femmes dans le secteur informel, l'économie de subsistance et celle des soins. Il faudrait élaborer des systèmes de sécurité sociale et des régimes de retraite tenant compte des spécificités de chaque sexe et les étendre à tous, en particulier aux femmes rurales et à celles du secteur informel. Pour supprimer les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, il faut développer et concrétiser, au niveau national, des programmes sur l'emploi, multiplier les possibilités d'embauche et améliorer les conditions de travail pour les hommes et les femmes tout en tenant compte de leurs responsabilités sociales et en matière de reproduction.

Pauvreté

Les mesures visant à intégrer les questions d'égalité des sexes dans les stratégies de réduction de la pauvreté devraient prévoir une analyse sexospécifique des politiques macroéconomiques. Cela permettrait de mettre en évidence les incidences différentes que la pauvreté a sur les hommes et les femmes et d'identifier les problèmes qui se posent pour l'éliminer. Il faut intégrer des principes d'égalité des sexes dans tous les exercices de budgétisation afin de parvenir à une allocation équitable des ressources dans les zones où la pauvreté est la plus grave. Les processus d'élaboration des plans de réduction de la pauvreté devraient se dérouler de manière consultative, sensible aux différences entre les hommes et les femmes et n'exclure personne. Il faudrait que les indicateurs de suivi de l'impact des programmes et mesures de réduction de la pauvreté et que l'objectif relatif à la pauvreté des OMD tiennent compte des spécificités de chaque sexe.

Éducation et formation

Pour corriger les déséquilibres entre les garçons et les filles dans les domaines de l'éducation et de la formation, les pays devraient mettre en place des politiques et programmes d'action concrète pour augmenter le nombre d'inscription et le maintien des femmes et des filles dans les établissements ou renforcer les programmes s'ils existent. Les mesures à prendre seraient, par exemple : des bourses à tous les niveaux pour les étudiantes; des programmes d'enseignement à distance non scolaire et d'alphabétisation à l'intention des femmes ; des stratégies novatrices et énergiques pour corriger la sous-représentation des femmes et des filles dans les filières et carrières scientifiques, mathématiques et technologiques, notamment par la promotion des sciences chez les enfants en général et les petites filles en particulier.

Santé

Pour atteindre l'objectif 6 des OMD et les objectifs de la CIPD concernant la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, les gouvernements devraient, en collaboration avec les ONG et le secteur privé, fournir aux femmes et aux filles des services de santé en matière de reproduction d'un coût abordable, ainsi qu'une formation dans ce domaine. Il faudrait renforcer les mesures de prévention visant à enrayer la propagation du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, des maladies cardiovasculaires et du cancer, en particulier parmi les femmes et les filles. Il faudrait également accorder la priorité aux processus et programmes visant à atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire la mortalité maternelle et infantile.

Gouvernance, pouvoir et prise de décision

Tous les organes politiques et de gouvernance doivent institutionnaliser des politiques qui garantissent l'égalité des sexes. Le principe de la parité absolue des sexes, appliqué par l'Union africaine, doit être reproduit et appliqué à tous les niveaux de gouvernance nationale et régionale, notamment grâce à des mesures correctives et selon un calendrier fixé. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait renforcer l'accès des femmes à des postes faisant l'objet d'élection (qu'il soit municipaux ou parlementaires). Il faudrait élaborer et soutenir des programmes de formation aux fonctions de direction, en particulier à l'intention des jeunes femmes, pour leur permettre d'assumer de hautes responsabilités dans l'administration. Compte tenu de l'envergure du mouvement d'indépendance des femmes, qui s'expriment au nom des femmes d'Afrique, il faudrait encourager et appuyer les organisations de femmes.

Médias

Compte tenu de l'importance de la communication et de la rapidité à laquelle les technologies de l'information de la communication évoluent, il faudrait que le continent adopte et applique des politiques sur les médias, qui tiennent de la problématique hommes-femmes. Il est également nécessaire que les femmes aient plus facilement accès aux médias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de soutenir la presse féminine et les initiatives prises dans ce domaine, d'encourager l'utilisation des médias et des nouvelles technologies de l'information de la communication pour promouvoir les activités entreprises par des femmes, projeter des images positives et lutter contre les stéréotypes et la discrimination.

Droits des femmes

Le souci de la défense des droits de l'homme et de l'égalité des sexes devrait guider la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des Objectifs du Millénaire pour le développement, des priorités nationales, des plans annuels et des cadres de dépenses. Les pratiques nuisibles et/ou discriminatoires qui pérennisent les inégalités et les iniquités entre les sexes doivent être supprimées et les normes et valeurs sociales, culturelles, traditionnelles et religieuses porteuses d'égalité, d'équité et de justice doivent être encouragées. Il faudrait renforcer le partenariat entre hommes et femmes dans la lutte contre les pratiques qui ont une incidence négative sur l'égalité des sexes. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique devrait être signé et ratifié par tous les États africains, de préférence avant mars 2005. Les gouvernements devraient adapter et appliquer tous les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de la femme, à l'égalité et à l'équité entre les sexes, qu'ils ont ratifiés et veiller à leur application.

Environnement

Les gouvernements africains devraient adopter des politiques, programmes, stratégies et mesures concernant l'environnement, qui tiennent compte de l'égalité des sexes. Les femmes devraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'application des politiques et programmes concernant l'eau, l'énergie, l'assainissement, la conservation et la gestion des terres et des forêts, ainsi que la planification rurale et urbaine. Les femmes rurales et leurs préoccupations doivent être intégrées dans la planification et la gestion des écosystèmes, de l'écotourisme et de la biodiversité. La réalisation de l'objectif 7 des OMD, qui concerne la viabilité de l'environnement, doit tenir compte des spécificités de chaque sexe.

La petite fille

Des efforts particuliers doivent être déployés pour protéger la petite fille contre la discrimination, la maladie, la malnutrition, les stéréotypes, la violence (y compris les mutilations génitales), le mariage précoce et forcé, l'exploitation sous la forme de travail domestique et la traite des personnes. Il faudrait renforcer les stratégies visant à améliorer l'accès des filles à l'enseignement et faire en sorte qu'elles poursuivent leurs études. Le contenu et la culture de l'enseignement doivent être dénués de toute partialité, discrimination ou violence à l'égard des filles. Pour y parvenir, il faudrait réformer les programmes scolaires, donner aux enseignants et au personnel de l'éducation une formation antisexiste et, parallèlement, sensibiliser en permanence les parents, les chefs traditionnels et religieux, les parlementaires et les autres parties prenantes. Il faudrait faciliter l'accès des filles à l'enseignement professionnel et technique et élaborer, à l'intention des garçons et des filles, des programmes axés sur l'égalité des sexes. Par ailleurs, les principaux partenaires financiers devraient s'engager davantage en faveur des femmes et des filles.

VII et sida

Les gouvernements devraient, de toute urgence, résoudre les problèmes de rapports de force hommes-femmes, par la loi, le maintien de l'ordre, le plaidoyer et la sensibilisation, afin de protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence et leur permettre d'avoir une sexualité à moindre risque.

Afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles et de mettre fin à l'exploitation des orphelins, ceux du sexe féminin en particulier, les gouvernements doivent, notamment, créer des cadres juridiques bien définis qu'ils s'attacheront à appliquer et à faire respecter scrupuleusement. Il faudrait créer un fonds destiné à faciliter l'accès aux prophylaxies post-exposition, au traitement par les antirétroviraux, au traitement de prévention évitant la transmission de la mère à l'enfant (avant et après l'accouchement) et à des services de soins à domicile. Il faudrait également investir des ressources dans la mise au point de méthodes de prévention auxquelles les femmes puissent avoir accès et maîtriser elles-mêmes. Les gouvernements doivent lutter contre les nouvelles formes de violence et de violation des droits de l'homme dans le contexte du VIH /sida. Il faudrait s'occuper en priorité de mettre à disposition des services de soins pour les orphelins et en assurer le suivi, protéger leurs droits successoraux et fournir des services d'orientation. Les pouvoirs publics doivent mettre en place des indicateurs de la condition féminine pour vérifier les objectifs et les résultats des programmes de lutte contre le VIH /sida, mesurer les progrès accomplis et imposer la responsabilité dans l'utilisation des ressources.

Partenariat avec les hommes

Pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing dans le cadre des OMD, il est nécessaire que la question de l'égalité des sexes cesse d'être considérée comme une affaire des femmes. L'engagement total des hommes, la responsabilisation et le partenariat avec les femmes sont d'une importance cruciale. Les processus de prise de décision politique, les cultures institutionnelles et organisationnelles doivent être réformés de manière à intégrer l'égalité des sexes et les droits de la femme dans les comportements et les normes. Cela passe par la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, le renforcement des capacités et la surveillance à tous les niveaux. Des programmes novateurs fondés sur le respect des droits et tenant compte des valeurs et croyances doivent être mis en place pour faire participer activement les hommes et les jeunes à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il faudrait concevoir des programmes axés sur la famille de façon à intégrer la culture de l'égalité et des droits de l'homme dans toutes les dimensions du processus de socialisation, y compris le partage des tâches domestiques et les soins à donner aux enfants.

Appui international

L'appui du système de l'ONU à l'Afrique pour la mise en œuvre et au suivi du Programme d'action de Beijing et des OMD mérite d'être salué. Des efforts, qui doivent être renforcés dans les années à venir, ont été déployés en matière d'appui technique et financier pour la formation, le renforcement des capacités, la recherche et la documentation. Les pays développés et les institutions financières et commerciales internationales sont invités à traduire dans les faits les engagements qu'ils ont pris lors des conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies, notamment Beijing et Beijing+5, pour d'aider les pays africains à appliquer les décisions issues de ces réunions. Il s'agit, entre autres, de fournir, l'aide publique au développement (APD) conformément à ce qui a été convenu, de traiter dans leur globalité les problèmes de la dette des pays africains, de garantir l'accès des exportations africaines au marché mondial, de fournir une assistance technique et de contribuer au renforcement des capacités, le tout dans un esprit de partenariat et de partage des responsabilités.

Mesures institutionnelles en faveur d'une réelle intégration de l'égalité des sexes

Pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing, il est important de renforcer l'institutionnalisation de l'égalité des sexes, en mettant à disposition des ressources adéquates et une expertise technique, et en dotant de pouvoirs suffisants les ministères en charge de la condition féminine et des questions hommes-femmes ainsi que les structures chargées de suivre la mise en œuvre des programmes de promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les objectifs et mesures stratégiques définis dans la présente section doivent être mis en œuvre par toutes les parties prenantes, les ministères de la condition féminine/des questions hommes-femmes, les services chargés de la promotion de l'égalité des sexes et les coordonnateurs des programmes intéressant les femmes devant superviser les programmes de développement et en favoriser une exécution tenant compte des besoins des deux sexes.

Élaboration et examen des politiques

En adoptant le Plan d'action de Beijing, les États membres ont affirmé leur volonté politique de promouvoir l'égalité des sexes. Les gouvernements doivent régulièrement évaluer dans quelle mesure la volonté politique s'est traduite par des actes concrets, de manière à identifier et à revoir les domaines caractérisés par l'absence de politiques de promotion de l'égalité des sexes, à combler les lacunes des politiques actuelles et à allouer les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques. Les gouvernements devraient associer des spécialistes des questions sexospécifiques à l'élaboration de toutes les politiques et programmes.

Compétence et responsabilisation

Les ministères chargés de la promotion féminine/des questions hommes-femmes et les autres ministères concernés doivent convenir d'une division des tâches en matière d'intégration de l'égalité des sexes dans leur domaine respectif de compétence et d'expertise. La fonction fondamentale de responsable des questions hommes-femmes doit être institutionnalisée dans tous les ministères afin de s'assurer que les préoccupations sexospécifiques sont prises en compte dans l'ensemble des politiques, programmes et activités. Il est essentiel que la responsabilité de l'égalité des sexes incombe aux plus hautes autorités ministérielles. Ce sont les ministères de la condition féminine et des questions hommes-femmes, ainsi que les coordonnateurs des programmes intéressant les femmes dans les ministères sectoriels qui sont les défenseurs et les promoteurs de l'égalité des sexes. La capacité des parlements et des autres structures de contrôle doit être renforcée de manière à leur permettre d'exercer leur rôle de surveillance pour garantir que, dans tous les secteurs, les questions d'équité entre les hommes et les femmes soient prises en compte.

Renforcement des capacités

Les gouvernements doivent doter de ressources humaines et financières suffisantes les structures nationales chargées des questions hommes-femmes. Pour accroître le volume de données ventilées par sexe, il faudrait soutenir les offices nationaux de statistiques en renforçant leur capacité de collecte et de diffusion de telles données. Par ailleurs il est nécessaire d'apprendre aux utilisateurs de données à les analyser et à s'en servir pour la planification, le suivi et l'évaluation. Les capacités nationales doivent être renforcées, notamment dans l'administration, les universités et les centres d'études et d'analyse, afin de

mener des recherches axées sur la problématique hommes-femmes et élaborer des modèles de programmes de développement soucieux de l'équité entre les sexes.

Coordination

La promotion de l'égalité entre les sexes est entravée par l'absence de mécanisme efficace de coordination au sein des structures qui en sont chargées, de même qu'entre ces structures et les autres institutions concernées à tous les niveaux. Les institutions doivent donc élaborer des mécanismes de coordination effective, où les rôles, les responsabilités et les niveaux d'autorité sont clairement définis. Les cadres de coordination doivent prévoir des modalités spécifiques de collaboration et de partenariat entre le secteur public, les partenaires de développement et le secteur privé (y compris les ONG), pour que l'intégration des questions hommes-femmes soient une réalité à tous les niveaux.

Mobilisation

Pendant les dix années qui ont suivi la conférence de Beijing, les organisations de la société civile se sont distinguées par leur campagne en faveur de l'égalité des sexes, des droits de la femme et de son autonomisation. Au cours de la prochaine décennie, les gouvernements et les institutions régionales doivent faire fonds sur le travail accompli par ces organisations en renforçant leur mobilisation et en lançant des partenariats avec les organisations de la société civile sur le thème de l'éducation, et des campagnes d'information destinées à intégrer les préoccupations liées aux sexes. Ce travail de plaidoyer doit être mené de pair avec les politiques et programmes relevant du même domaine, de manière à renforcer la responsabilité collective dans la promotion de l'équité entre les sexes.

Suivi et évaluation

Des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de ces engagements renouvelés devraient être mis en place. Il faudrait renforcer les processus d'élaboration des instruments de responsabilisation dans le cadre du mécanisme d'évaluation intra-africain du NEPAD, des commissions de l'Union africaine, des commissions des communautés économique régionales, de même qu'au niveau de la planification nationale, de l'élaboration des budgets et programmes, de manière à leur permettre d'évaluer la pertinence des apports, la qualité des résultats et les obstacles qui restent à lever pour parvenir à l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les domaines. Le rapport annuel sur les Objectifs du Millénaire pour le développement doit inclure une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing. En outre, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) en cours d'élaboration, pourrait fournir un cadre permettant de définir les priorités, de suivre les progrès accomplis et d'évaluer le degré de responsabilisation et, une fois sa mise au point achevée, il pourrait être adopté et utilisé par les États membres. Il faudrait encourager l'Union africaine à convoquer une réunion des ministres en charge de la condition féminine qui aurait pour tâche de vérifier les priorités par rapport à la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique, adoptée en 2004.

Conclusion

Il est nécessaire de reconnaître que des efforts ont été déployés pour la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing en Afrique. Les organisations régionales et sous-régionales africaines ont montré la voie en veillant à l'application du principe de la parité hommes-femmes dans les

processus de prise de décisions et en institutionnalisant l'égalité des sexes. De nombreux gouvernements africains ont honoré leur engagement de prendre des mesures légales, constitutionnelles et politiques pour élaborer des programmes de développement soucieux de l'équité entre les sexes et assurer le suivi effectif de la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing. Les ONG et les différentes composantes de la société civile ont été à l'avant-garde du combat pour la promotion de l'égalité des sexes et pour la fourniture de services conformes aux objectifs stratégiques définis dans le plan d'action de Beijing. Les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux ont, dans une certaine mesure, fourni les ressources nécessaires à la mise en œuvre de nombreux programmes d'autonomisation des femmes sur le continent. Tous ces efforts additionnés ont permis d'accomplir des progrès louables et suscité des espoirs pour l'avenir.

Toutefois, au vu des nombreux problèmes non résolus, des défis restants et de certaines tendances décourageantes, il faut s'interroger sur nos orientations et nos stratégies. L'évaluation décennale de la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing en Afrique ne laisse planer aucun doute sur l'existence de nombreux problèmes qui restent à résoudre et de défis qu'il faut encore relever. L'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes, l'engagement en faveur de la démocratie et le droit au développement continuent d'être considérés comme des objectifs facultatifs, dénués de tout caractère contraignant. Les tendances actuelles en matière de développement en Afrique, caractérisées par la généralisation de la pauvreté, un accès insuffisant à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'eau potable et à bien d'autres produits de première nécessité, montrent que l'Afrique sera la seule région qui n'aura pas atteint la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prévus dans la Feuille de route. Rien n'indique vraiment que l'égalité des sexes, qui est un élément important de la gouvernance démocratique, un impératif des droits de l'homme et une condition de développement durable, sera réalisée dans un avenir proche. Il faut dès alors que l'Afrique revoit ses stratégies et ses priorités. Si l'Afrique ne fait pas de la promotion de l'égalité des sexes une priorité et continue «comme si de rien n'était», le continent restera pendant longtemps confronté aux fléaux que sont la pauvreté, la faim et la maladie.

Références

Union africaine, 2004, *Stratégies pour la promotion de l'emploi et l'amélioration durable des conditions de vie*, III^{ème} Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, Ouagadougou, septembre 2004.

Secrétariat du Commonwealth, novembre 2003, *Consolider les acquis: Rapport du secrétaire général du Commonwealth sur la mise en oeuvre du plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement de 1995 et sa version actualisée (2000-2005)*.

Conseil économique et social. E/CN.6/2004/2, Commission de la condition de la femme, Quarante-huitième session, Point 3 de l'ordre du jour provisoire.

OIT, 2004, *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Union interparlementaire : *les femmes dans les parlements nationaux au 30 novembre 2004*, www.ipu.org/wmn-e/

Jackson H, 2002, *AIDS: Africa, A Continent in Crisis*, SAfAIDS, Harare,

Kuadey, K., 2003, *The Politics of AIDS Drugs in Africa*, Articles and Papers on AIDS, Drugs and Care in Africa www.aidsandafrika.com

The New Internationalist Vol 367, mai 2004. www.newint.org/issue367/facts

SADC, 2004, Southern Africa Development Community Secretariat, Gender Unit: Progress Report on the Implementation of the Beijing Platform for Action.

ONU, 1996 - Déclaration et plate-forme d'action de Beijing : Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine 4-15 septembre 1995

ONU, 2004 Africa Renewal Online, www.un.org/ecosocdev/

ONUSIDA, FNUAP et UNIFEM, 2002, *Gender, HIV and Human Rights: A Training Manual*,

ONUSIDA: 2004, Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA juillet 2004

ONUSIDA, 2004, World AIDS Campaign 2004: Women, Girls HIV and AIDS Strategic Overview and Background note, www.unaids.org

UNDAW, 2002, Groupe d'experts sur le trafic des femmes et des filles, 18 – 22 novembre 2002, Glen Cove, New York , Etats –Unis d'Amérique

DAES-ONU, 2003 Département des affaires économiques et sociales: Division des statistiques
<http://millenniumindicators.un.org>

PNUD et UNICEF, 2002, *Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, promesses et progrès*, Rapport établi à la demande des représentants personnels du G-8 pour l'Afrique, www.undp.org/mdg/mdgreportsinafrica,

PNUD, mai 2003, Millennium Development Goals: National reports – A Look Through a Gender Lens

CEA-OUA, 1994 Plate-forme d'action pour l'Afrique : Position commune africaine sur la promotion de la femme, adoptée à la cinquième conférence régionale africaine sur la femme, Dakar, 16-23- novembre 1994

CEA, 1999, sixième Conférence africaine régionale sur la femme : Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing 22-26 novembre 1999, Addis-Abeba

___ 2001, *5 Years After Beijing: What Efforts in Favour of African Women: Assessing Women and Poverty and the Economic Empowerment of Women*,

___ 2001, *5 years after Beijing: What efforts in favour of African women. Assessing Women and Education; Assessing Women and health*, Addis-Abeba.

_____ 2001, *5 Years After Beijing: What Efforts in Favour of African Women: Assessing Women's Education and Training*;

_____ 2004: Report of the West Africa Sub-regional Decade Review Meeting on the Implementation of the Beijing Platform for Action for the Advancement of Women, Abuja, Nigeria, 13-15 avril, 2004;

_____ Mai 2004, *The Missing Link in Growth and Sustainable Development: Closing the Gender Gap*, An Issue Paper

_____ Août, 2004, CIPD, dixième anniversaire: Examen du Rapport régional de l'Afrique.

_____ Septembre 2004, Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)

_____ Octobre, 2004, septième Conférence africaine régionale sur la femme l'examen décennal de la mise en oeuvre des Plate-formes d'action de Dakar et de Beijing : Document de synthèse et voie à suivre

UNESCO 2003, *Gender and Education For All: The Leap to Equality*, The EFA Global Monitoring Report 2003/2004,

UNICEF, 2004, End of Decade Database: www.childinfo.org

UNIFEM, 2002, *Progress of the World's Women*, www.unifem.org

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), 2001, Poverty Reduction and Gender and Development Group, *Gender in the PRSPs: Stocktaking*, www.undp.org/gender/resources/Gender_in_PRSPs.pdf

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale, 2001, *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*, A Policy research Report, OUP.

CEA/Mozambique

- Responsabilité d'un nouveau cadre de ^{évaluation de la part de} femmes
- Indicateurs de développement et les inégalités de sexes (IOWSA)
- Un nouveau modèle de MARKET ECON. ^{centré sur les femmes}

CEA/Europe Trois thèmes principaux

① - les femmes et l'économie.

② - Les femmes et la pauvreté

③ - Le trafic de femmes

Estimations = 120.000 à 175.000 femmes par an ont fait l'objet de trafic ^{à partir} de l'Europe de l'Est vers l'Europe du sud-ouest.

→ Nécess. de s'attaquer aux causes profondes au niveau des zones frontalières en renforçant la vulnérabilité et la pauvreté.

- S'occuper des femmes migrantes.
- Travailler avec des réseaux
- Renforcer la protection sociale.

x Liens entre Plateforme de Beijing et ODD.

↳ Quel syst. de suiv. avec des indicateurs désagregés par sexe.

- les droits existants et des acquis inaliénables => liens de responsabilité

↳ Asymétrie de la responsabilité

↳ Responsabilité statistique et politique

→ Les femmes contribuent à la réduction de la pauvreté

→ Avoir une démarche novatrice de l'équité et de la solidarité

permet d'inscrire l'économie féminine dans les stratégies nationales.